

Langlade

notre village



Juillet-Août 2025

INAUGURATION DE L'AIRE DE JEUX DU COMPLEXE SPORTIF DES LAUZIERES



JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

N°55

www.langlade.fr

SOMMAIRE

LANGLADE notre village

ÉDITO | 3

FINANCES | 4 - 6

ENVIRONNEMENT | 7

SÉCURITÉ | 8 - 9

URBANISME | 10 - 11

TRAVAUX | 12 - 13

ENFANCE | 14 - 19

JEUNESSE | 20

DÉVELOPPEMENT DURABLE | 21

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | 22 - 23

INTERVIEW | 24 - 25

C.C.A.S. | 26 - 27

ACTUALITÉ MUNICIPALE | 28 - 37

EXPRESSION LIBRE | 38

VIE MUNICIPALE | 39 - 53

LES ASSOCIATIONS | 54 - 63

INFORMATIONS | 64



Directeur de la publication : Gaëtan PREVOTEAU
Comité de rédaction : Séverine OMIEL
Création : Séverine OMIEL- Émilie MARIN
Imprimerie JF Impression – MONTPELLIER
Tirage : 1350 exemplaires
Mairie de Langlade - 1 Rue de la Mairie - 30980 LANGLADE

Éditorial

Chères Langladoises, Chers Langladois,

Le budget 2025 de notre commune a été voté à la majorité. Fidèles à nos engagements, nous n'avons procédé à aucune augmentation des impôts locaux, malgré un contexte économique particulièrement tendu. Ce budget ambitieux nous permet de continuer à améliorer le cadre de vie de chacun, tout en préservant notre équilibre financier.

Il est regrettable que ce budget n'ait pas été soutenu par l'opposition, qui considère qu'il n'est pas souhaitable pour une commune d'avoir un excédent de fonctionnement important. Une position étonnante à l'heure où l'État cherche à économiser 40 milliards d'euros pour redresser ses finances...

Côté équipements, nous avons eu le plaisir d'inaugurer récemment la Place du Visago, la nouvelle Aire de Jeux et d'Éveil au Complexe Sportif des Lauzières, la ZAC Cœur de Village et la Maison en Partage, symbole fort du lien intergénérationnel que nous souhaitons encourager au cœur de notre village.

Dès la rentrée, les travaux de réhabilitation du préau du groupe scolaire et le prolongement du mode doux sur la route de Nages seront lancés. Par ailleurs, l'installation de 11 caméras de vidéo-protection supplémentaires s'inscrit dans notre engagement à assurer la sécurité de tous, renforçant la surveillance des points sensibles du village.

Sur le chemin des Rouzaous, un éclairage public à LED sera prochainement installé. Ce projet illustre notre volonté d'agir pour l'environnement tout en générant des économies d'énergie concrètes pour la commune.



Dans un esprit de dialogue et de proximité, nous avons poursuivi cette année les réunions de quartier, qui traduisent ma volonté de faire vivre la démocratie locale auprès de chacun de vous. Ces échanges me permettent d'ajuster nos politiques aux attentes concrètes que vous exprimez, et je me réjouis de constater que vous êtes nombreux à y participer.

L'été à Langlade est également marqué par des temps forts de convivialité. Les Estivales, organisées les trois derniers mardis de juin, ont connu un véritable succès populaire, qui nous invite à pérenniser cette belle initiative. L'Apéro Techno de Greg Delon a rassemblé plus de 1 000 personnes sur le site du Moulin, contribuant à valoriser notre patrimoine. Moulin qui a aussi accueilli la journée républicaine du 13 juillet, un moment de partage autour de nos valeurs communes.

Et le rendez-vous incontournable de l'été langladois : la Fête Votive, qui se tiendra du 21 au 24 août. Nous espérons vous y retrouver nombreux pour partager ces instants festifs qui contribuent au charme de notre village.

En attendant, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été et de bonnes vacances.

Bien chaleureusement,

Votre Maire,
Gaëtan PREVOTEAU

UNE GESTION DES DÉPENSES RIGOUREUSE ET MAITRISÉE AFIN D'INVESTIR SANS RECOURIR A L'EMPRUNT

Lors du conseil municipal du 10 avril dernier, le compte administratif 2024 a été voté.

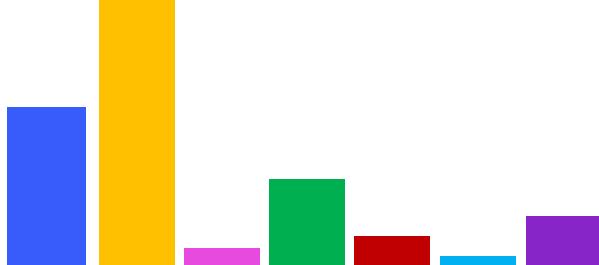
Il traduit la volonté constante de la municipalité de gérer la commune avec sérieux et transparence. Chaque euro dépensé l'est au service de l'intérêt général, du cadre de vie et de l'avenir de tous.

Grâce à cette maîtrise rigoureuse des dépenses et sans augmenter les taxes locales, la commune arrive à investir sans avoir à recourir à l'emprunt. Notre commune poursuit ainsi son développement tout en améliorant sa santé financière.

FONCTIONNEMENT

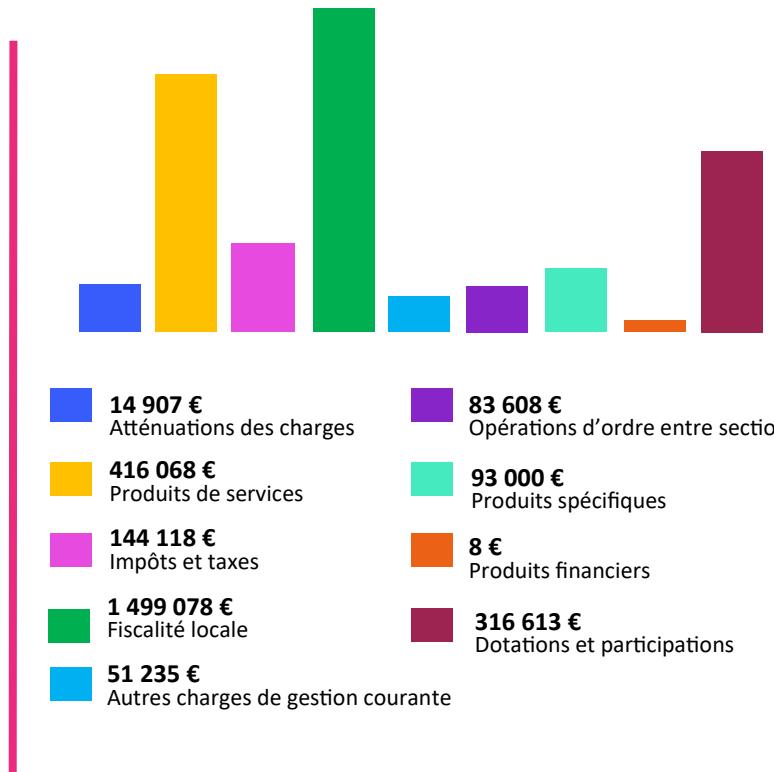
DÉPENSES

2 229 412 €



RECETTES

2 618 640 €

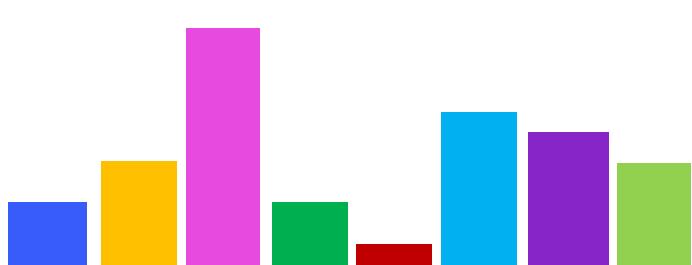


Le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2024 s'élève à 389 227 €.

INVESTISSEMENT

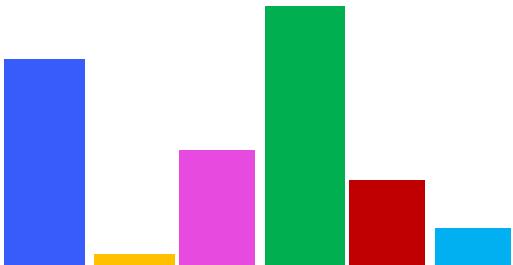
DÉPENSES

1 022 983 €



RECETTES

1 059 878 €



Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2024 s'élève à 36 894 €.

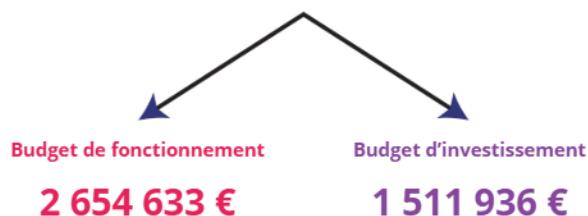
Cette année encore, nous poursuivons le désendettement de la commune avec un remboursement de 219 599 € (capital de la dette + intérêts).



Bien que le contexte international reste incertain, en raison des crises géopolitiques qui affectent l'économie mondiale, le budget 2025 a été préparé et voté. Le risque de diminution des dotations versées par l'État ou encore l'inflation occasionnée par les tensions ont été anticipées.

Budget total

4 166 569 €



Les principaux projets d'investissement pour l'année 2025 sont :

- Réhabilitation du préau de l'école en salle périscolaire;
- Réalisation d'un cheminement doux et sécurisation de la route de Nages;
- Création d'une aire de jeux au Complexe Sportif des Lauzières;
- Création d'un pumptrack au Complexe Sportif des Lauzières;
- Rénovation de la toiture de la Mairie;
- Finalisation du passage en LED de l'éclairage public;

À retenir suite au vote du budget :

- ✓ Pas d'augmentation du taux communal d'imposition
- ✓ Pas de recours à l'emprunt
- ✓ Poursuite du désendettement de la commune



Romain MARTIN

Adjoint Délégué à l'Administration
Générale et aux Finances

((Un geste citoyen au quotidien ...

LANGLADE PROPRE



Le 6 avril, les habitants et les élus se sont réunis pour une belle initiative citoyenne : **l'opération « Langlade Propre »**. Petits et grands, munis de gants, sacs-poubelle et bonne humeur, ont sillonné les rues du village, les chemins de campagne et les abords des espaces naturels pour ramasser les déchets et redonner à notre environnement toute sa beauté.

Organisée par la municipalité, cette matinée a permis de **sensibiliser à la protection de l'environnement**. En quelques heures, plusieurs camions de déchets ont été collectés : plastiques, canettes, papiers, et autres objets abandonnés.

Après l'effort, le réconfort : un moment convivial autour d'un apéritif a clôturé cette matinée solidaire, dans une ambiance chaleureuse et reconnaissante.

Merci à toutes celles et ceux qui ont participé à cette belle action !

Grâce à vous, la commune est plus propre, plus belle !



Pierre PINETTI
Conseiller délégué au
Développement Durable

ARRÊTÉ MUNICIPAL portant sur entretien des trottoirs et des rues

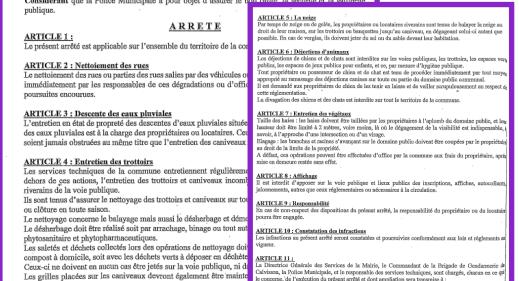
Afin de préserver la propreté, la sécurité et l'esthétique de notre village, chaque habitant est invité à entretenir le trottoir situé devant son domicile ou son commerce.

Cela comprend :

- Le balayage régulier des trottoirs et caniveaux,
- L'enlèvement des feuilles mortes, papiers, déchets ou tout autre détritus,
- Le dégagement des bouches d'égout pour éviter les inondations,
- La taille des haies et végétaux débordant sur la voie publique.

Ces gestes simples contribuent à améliorer le cadre de vie de tous, préserver l'environnement, garantir la sécurité des piétons, notamment des enfants et des personnes à mobilité réduite.

Merci à toutes et tous pour votre implication dans la propreté de notre village. Ensemble, faisons de Langlade un lieu toujours plus agréable à vivre !



Arrêté municipal

N° 2022/152



Partez le cœur léger

L'Opération Tranquillité Vacances (O.T.V), en partenariat entre la Gendarmerie, la Police Municipale et la commune permet une surveillance de votre domicile durant vos congés. N'hésitez pas à contacter la Mairie afin d'avoir plus de renseignements au 04.30.06.53.30.

De nouveaux espaces sans tabac

Dès le 1^{er} juillet 2025, de nouveaux espaces sans tabac seront instaurés.

Fumer sera notamment interdit dans les **parcs, les plages, les abribus, aux abords des écoles, des bibliothèques ou encore des installations sportives**, pour protéger davantage les jeunes et aller vers une génération sans tabac.



Illustrations of children playing and a red and white 'no smoking' sign.

CE QUI A CHANGÉ
AU
1er JUILLET 2025



Philippe HÉAULT
Conseiller Délégué à la Sécurité

((Prévention, l'affaire de tous ...

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...

- Organiser les barbecues loin de la végétation qui peut s'enflammer
- Jetter des mégots dans un cendrier et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture
- Réaliser des travaux loin de la végétation et prévoir un extincteur à portée de main
- Stockez les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) dans un abri fermé, éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGÉR DES FEUX

- Donner l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision
- Établir dans un abriement. La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable
- Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la marine

Chaque geste compte

feux-foret.gouv.fr

© GOUVERNEMENT
Gard
Département
France

MASSIF FERMÉ

À PIED OU EN VÉHICULE, L'ACCÈS AU MASSIF EST INTERDIT
CLOSED FOREST AREAS. ACCESS TO FOREST IS PROHIBITED
GESCHLOSSENEN MASSIV. DER ZUGANG ZU WALDMASSNAHMEN IST VERBOTEN

L'ACCÈS EN FORÊT EST RÉGLEMENTÉ DANS LE GARD, EN ÉTÉ, AVANT D'ALLER EN FORÊT, JE ME RENSEIGNE SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS ET LES CONSIGNES À RESPECTER

Accès en forêt est réglementé sur le Gard area. In summer, before going to forest, you must inform yourself about the conditions of access and the rules to respect. For more information, contact the Prefecture du Gard, the Délégation de l'Office National des Forêts (ONF) à la prévention des risques forestiers, or the Délégation de l'ONF à la protection de la nature et du patrimoine naturel. For more information, contact the Prefecture du Gard, the Délégation de l'ONF à la prévention des risques forestiers, or the Délégation de l'ONF à la protection de la nature et du patrimoine naturel.

Toute utilisation du feu est interdite
Any use of fire is prohibited
Jeglicher Einsatz von Feuer ist verboten

Le camping sauvage et le bivouac sont interdits
Wildcamping and bivouac are prohibited
Wildcamping und Biwakieren sind verboten

Les travaux sont interdits
Forestry works are prohibited
Arbeiten im Wald sind verboten

La circulation des engins motorisés est interdite
Circulation of motorized vehicles prohibited
Der Verkehr motorisierter Fahrzeuge ist verboten

POUR CONNAÎTRE LE NIVEAU DE RISQUE ET LES CONDITIONS D'ACCÈS AUX MASSIFS EN TEMPS RÉEL, FLASHEZ LE QR CODE
TO FIND OUT THE FOREST RISK LEVEL AND THE FOREST ACCESS CONDITIONS IN REAL TIME, SCAN THE QR CODE
Um den Waldrisiko- und den Zugangsbedingungen in Echtzeit zu erfahren, scannen Sie den QR-Code.

RISQUE-PREVENTION-INCENDIE.FR/GARD



PREFET
DU GARD
Département
France
GARD
Département
France
DIS10
Délégation de l'ONF
à la prévention
des risques
forestiers
Délégation de l'ONF
à la protection
de la nature
et du patrimoine
naturel

INCENDIES DE FORêt

Protégez-vous et protégez la forêt !

FOREST FIRES Protect yourself and the forest
WALDBRÄNDE Schützen Sie sich und den Wald

L'ACCÈS EN FORÊT EST RÉGLEMENTÉ DANS LE GARD, EN ÉTÉ, AVANT D'ALLER EN FORÊT, JE ME RENSEIGNE SUR LES CONDITIONS D'ACCÈS ET LES CONSIGNES À RESPECTER

Accès en forêt est réglementé sur le Gard area. In summer, before going to forest, you must inform yourself about the conditions of access and the rules to respect. For more information, contact the Prefecture du Gard, the Délégation de l'Office National des Forêts (ONF) à la prévention des risques forestiers, or the Délégation de l'ONF à la protection de la nature et du patrimoine naturel.

VOUS DEVEZ ADAPTER VOTRE COMPORTEMENT EN FONCTION DU NIVEAU DE RISQUE :
Adapt your behavior according to the level of risk
Adapten doch Verhalten entsprechend dem Risikonevel.

RISQUE FAIBLE
LOW RISK / FAIBLE RISQUE
ACCÈS AUX MASSIFS AUTORISÉ

RISQUE MODÉRÉ
MODERATE RISK / MITTELSES RISICO
ACCÈS AUX MASSIFS AUTORISÉ / TRAVAUX SOUMIS À RÉGLEMENTATION

RISQUE ÉLEVÉ
HIGH RISK / HÖCHSES RISIKO
ACCÈS AUX MASSIFS DÉCONSEILLÉ / TRAVAUX, CAMPING SAUVAGE ET BIVOUAC INTERDITS
Access to forest areas is not recommended / Forest works, wild camping and bivouac prohibited

RISQUE TRÈS ÉLEVÉ
SEVERE RISK / SCHWERES RISIKO
ACCÈS ET CIRCULATION DANS LES MASSIFS INTERDIT / TRAVAUX, CAMPING SAUVAGE ET BIVOUAC INTERDITS
Access and circulation in forest areas prohibited / Forest works, wild camping and bivouac prohibited

RISQUE-PREVENTION-INCENDIE.FR/GARD



PREFET
DU GARD
Département
France
GARD
Département
France
DIS10
Délégation de l'ONF
à la prévention
des risques
forestiers
Délégation de l'ONF
à la protection
de la nature
et du patrimoine
naturel

**du 15 juin
au 15 septembre**



Interdiction de faire du feu.
Les contrevenants à cette interdiction engagent leur responsabilité et s'exposent à des poursuites pénales.

La combinaison du vent et des fortes chaleurs rend la végétation sensible aux incendies. Monsieur le Préfet du Gard rappelle que tout emploi du feu est strictement interdit du 15 juin au 15 septembre dans les massifs forestiers, les landes et les garrigues et jusqu'à 200 mètres de ces espaces. Fumer y est également interdit.

((Inauguration de la ZAC Cœur de Village ...

« Aujourd'hui, nous ne livrons pas seulement des logements ou des infrastructures. Nous ouvrons un nouveau chapitre de la vie langladoise. Ce cœur de ville renouvelé est le fruit d'un travail de longue haleine, mené avec rigueur, avec constance, et avec la conviction que notre commune mérite le meilleur. »

C'est avec une grande fierté et beaucoup d'émotion, que la ZAC Cœur de village a été inaugurée le 11 juin dernier. Ce fut une nouvelle étape importante dans l'histoire de notre commune et une avancée précieuse pour le vivre-ensemble à Langlade.

Ce projet permet l'ouverture à l'urbanisation de terrains nécessaires au maintien de la population actuelle sur Langlade mais aussi d'accueillir de façon modérée de nouveaux habitants.



Pour rappel :

Population 2016 → 2175 habitants

Population 2022 → 2297 habitants

Soit 122 habitants en 6 ans

Cf Chiffres INSEE



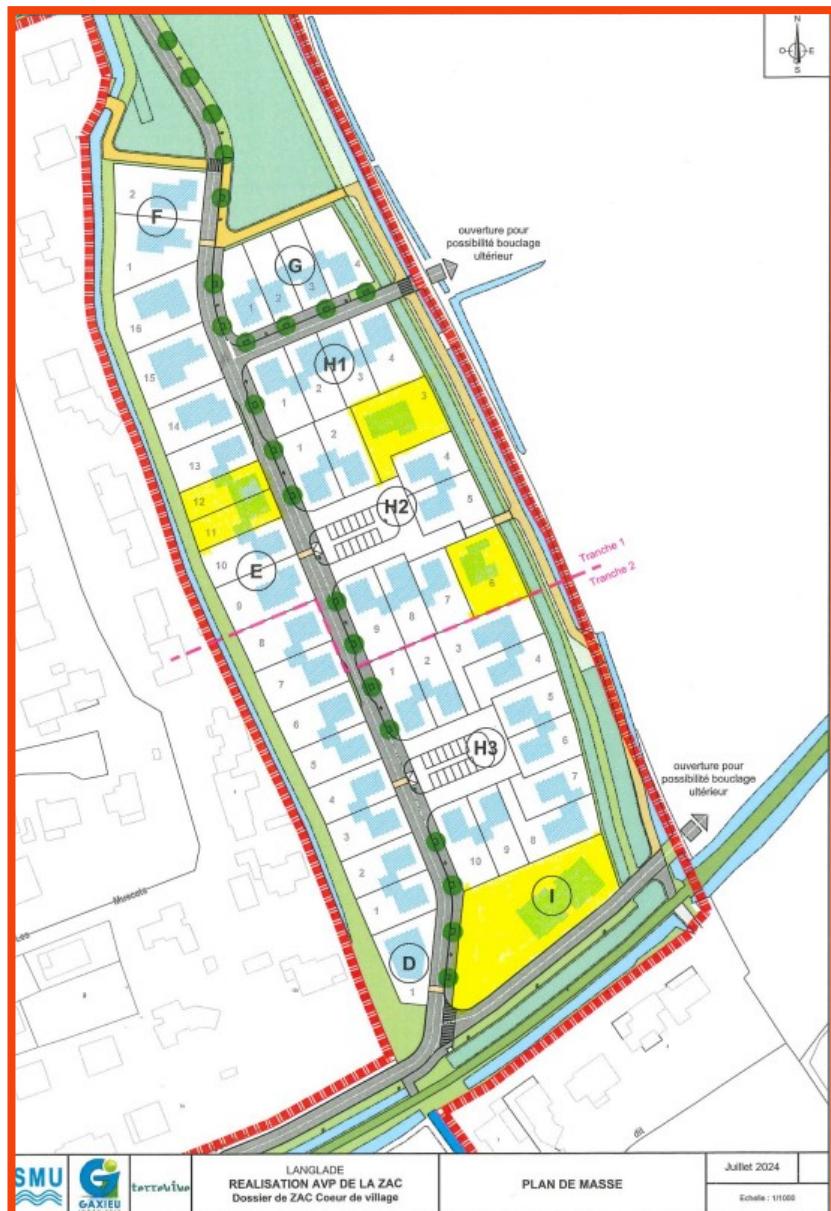
Alain VIALA

Adjoint Délégué à l'Urbanisme
et à l'Aménagement du Territoire



PLAN DE COMMERCIALISATION DE LA ZAC

- Les terrains en jaune sont les parcelles déjà vendues ou réservées.
- Lots disponibles à partir de 126 000 €.



Contact pour renseignements :

Pierre VERLAGUET

Chargé de Promotion Immobilière

📞 06.50.23.79.86

Travaux

MOULIN

Réfection et mise aux normes du compteur électrique.

LOTISSEMENT LA FONTAINE

Création d'un espace vert et d'un nouveau parking.



TRAVAUX DIVERS

Reprise des marquages au sol sur l'ensemble de la commune.

Mise en place d'un nouvel abribus à proximité de l'ancien Monument aux Morts.

Continuité de la voie cyclable route de Nages avec une délimitation, par la mise en place de rondins de bois.



CHEMIN DE L'ABRIVADO

(anciennement chemin des Cousses)

Mise en place de protections en bois autour des arbres et plantations afin de protéger les aménagements paysagers et favoriser la végétation.



MAIRIE

Réfection de la toiture avec la mise en place d'un pare-pluie et d'une nouvelle couverture.



((Zoom sur les travaux ...

EMBELLISSEMENT-SÉCURITÉ

Mise en valeur de l'ensemble de la forêt communale au Moulin.

Débroussaillement d'un terrain derrière le Club House du Complexe Sportif des Lauzières.



ANTENNE RELAIS

LIEU DIT PUECH DE VIERNE

Installation d'un pylône télécom pour les opérateurs Bouygues Telecom, SFR, Orange, Free, afin d'améliorer la couverture téléphonique pour les usagers de la commune.



POLE ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM)

(Nîmes Métropole)

Aménagement de voirie pour les transports en commun.

1ère tranche :

Réaménagement de l'entrée du village, des arrêts de bus, du rond-point de la RD40, des marquages au sol, des nouveaux panneaux de signalisation sans oublier un nouvel éclairage LED, des trottoirs en béton désactivé avec prochainement un panneau d'information, un mur d'accueil « Bienvenue à Langlade » et la création d'espaces verts. Le rond-point a été rétréci et un mur en pierres sèches met en valeur le pressoir à vin.



Patrick ROCHELINE

Adjoint Délégué aux Travaux

C'EST NOËL

au Groupe Scolaire les Genêts

Le 17 décembre 2024, l'école les Genêts a fêté Noël dans une ambiance joyeuse et chaleureuse. La journée a commencé à la salle socio-culturelle par un spectacle féerique, *Symbolio et l'esprit de Noël*, offert par l'Association des Parents d'Élèves.

À midi, un repas festif a été servi à 173 enfants, avec un menu spécial Noël préparé avec soin par l'équipe restauration. L'après-midi, le Père Noël est venu rendre visite aux élèves, accompagné de M. le Maire Gaëtan Prevoteau et de Mme Christine Bibia, Adjointe à l'Enfance. Ensemble, ils ont distribué un goûter préparé par le personnel administratif de la commune. L'APE a offert deux livres à chaque classe, au grand bonheur des enfants.



MAI À VÉLO

Tous en selle pour l'autonomie!

Dans le cadre de l'action nationale "Mai à Vélo 2025", tous les élèves de la Petite Section au CM2 ont participé à un projet d'apprentissage autour de la pratique du vélo.

Cet événement, à la fois ludique et éducatif, vise à sensibiliser les enfants à la mobilité douce, tout en les préparant à circuler en toute sécurité.

Du 19 au 23 mai, les élèves ont pu s'initier ou se perfectionner à la maîtrise du vélo, à travers des ateliers pratiques adaptés à chaque âge. Pour les plus grands, une journée a été organisée. Elle a permis aux élèves de mettre en application leurs apprentissages dans un contexte réel, sous la supervision de l'équipe enseignante et de parents bénévoles.

L'objectif de cette action est clair : accompagner les enfants vers une autonomie à vélo sur la voie publique, en prévision de leur entrée au collège.

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans l'implication précieuse des parents accompagnateurs, qui ont tous passé un agrément pour assurer la sécurité des élèves.

UNE FÊTE DE L'ÉCOLE sous le signe de l'eau et de l'émotion

Le 27 juin, le Groupe Scolaire a célébré la fin de l'année avec une fête colorée sur le thème de l'eau et du monde marin. Les élèves ont présenté un spectacle inspiré du voyage de Nyamba, une tortue confrontée à la pollution des océans, mêlant sensibilisation écologique et imagination.

Le public, nombreux, a profité des nouveaux gradins installés lors des travaux d'été dernier, un aménagement apprécié des familles.

La fête a aussi marqué des étapes importantes : les enfants de Grande Section ont reçu un diplôme pour leur passage en CP, et les CM2, une calculatrice et un livret pédagogique offerts par la Mairie. L'Association des Parents d'Elèves leur a également remis une clé USB pour leur entrée au collège.

Une soirée placée sous le signe du partage.



À LA DÉCOUVERTE DE LA CAMARGUE au centre du Scamandre

Les élèves ont découvert l'univers camarguais à travers les albums de Marylou Kocadja-Tanguy, venue en personne leur présenter son travail. Cette rencontre littéraire a permis aux enfants de se familiariser avec le lexique et les particularités de la Camargue.

La visite du Scamandre a marqué un temps fort pour plusieurs classes de l'école. Cette approche a permis une immersion au cœur de la biodiversité locale. Les élèves ont ainsi observé de près la faune et la flore de ce milieu unique, consolidant leurs connaissances sur l'environnement camarguais.

Une expérience enrichissante, entre littérature et nature, qui restera gravée dans les mémoires.

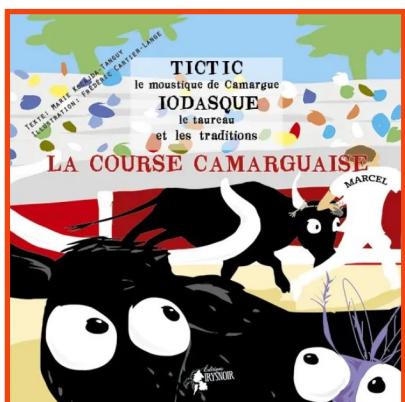


SEMAINE DE LA LITTÉRATURE du 7 au 11 avril 2025

À l'occasion de la Semaine de la Littérature, l'école a accueilli Marylou KOCADJA-TANGUY, romancière et autrice de littérature jeunesse. Elle a rendu visite à toutes les classes pour présenter un album illustré, suscitant l'enthousiasme des élèves. Ces derniers ont ensuite pu s'initier à la création littéraire en travaillant à la fois sur la rédaction et l'illustration de leurs propres albums.

Par ailleurs, des kamishibaïs (théâtre ambulant où des artistes racontent des histoires en faisant défiler des illustrations devant les spectateurs) en lien avec le thème de l'eau, fil conducteur de l'année scolaire 2024/2025, ont été présentés aux élèves de maternelle. Ces lectures animées ont été préparées et proposées par les élèves du dispositif ULIS, ainsi que par les classes de cycle 2 et 3. Ces supports, achetés par la coopérative scolaire, ont permis de lier expression artistique, sensibilisation à l'environnement et partage entre les élèves.

Des moments de lecture à voix haute, proposés par des parents volontaires, ont également rythmé la semaine. Ces lectures se sont déroulées dans un cadre poétique, au pied du Moulin, dans la cour de l'école, apportant une touche chaleureuse et conviviale à cet événement littéraire.



LA COOPÉRATIVE SCOLAIRE un soutien précieux pour les projets éducatifs des enfants

L'association "Les Genêts", gérée par les enseignantes, joue un rôle clé dans la vie scolaire des enfants en finançant projets éducatifs et sorties pédagogiques. Son budget repose sur les dons volontaires des familles et une subvention municipale.

Cette année, la municipalité a choisi d'augmenter sa participation, passant de 3 400 € les années précédentes à 5 000 €. Une décision motivée par un programme exceptionnel permettant notamment à deux classes de partir en Classe de Mer. Les élèves ont aussi assisté au spectacle *Musique d'une petite île*, et l'association a financé du matériel pédagogique ainsi que les transports (piscine, sorties, etc.).

Grâce à cette coopérative, les enfants bénéficient d'activités culturelles et éducatives de qualité, rendant leur scolarité encore plus riche et stimulante. Un bel exemple de coopération entre parents, enseignantes et collectivité au service de l'éducation.



enfance@langlade.fr

CLASSE DE MER À PALAVAS

une immersion inoubliable pour les élèves de CE2/CM1 et CM1/CM2

Sous l'impulsion de Madame Laurie Imbert, accompagnée par Madame Audrey Saurat toutes deux enseignantes, les élèves ont vécu une semaine exceptionnelle à Palavas-les-Flots, placée sous le signe de la découverte maritime et de l'aventure.

Cette classe de mer s'inscrivait dans le cadre du fil conducteur de l'année scolaire : « L'eau et le monde marin ». Tout au long du séjour, les élèves ont eu l'opportunité d'explorer de manière ludique et pédagogique les richesses de l'univers marin.

Au programme : visites, sorties sur la plage pour des activités de découverte du littoral, observation de la faune et de la flore marines, mais aussi ateliers scientifiques et jeux éducatifs (sauvetage sportif, paddle, kayak, land art...). Ces activités, soigneusement encadrées, ont permis aux enfants de mieux comprendre les enjeux liés à l'environnement marin tout en développant leur curiosité.

Au-delà des apprentissages, cette semaine a également été l'occasion pour les élèves de grandir en autonomie. La vie en collectivité, la gestion de leurs affaires personnelles, les repas partagés et les responsabilités quotidiennes ont renforcé leur confiance en eux et leur esprit d'entraide.

Merci à Madame Imbert et Madame Saurat pour leur investissement et leur bienveillance, ainsi qu'à tous les accompagnateurs qui ont contribué à faire de cette classe de mer un souvenir inoubliable pour les enfants !



((Clin d'œil sur le futur pour nos CM2...)

PRÉPARER LA RENTRÉE 2025 *des matinées passerelles pour une transition en douceur*

Afin d'accompagner au mieux les élèves dans les grandes étapes de leur parcours scolaire, une matinée passerelle a été organisée en amont de la rentrée 2025. Ce dispositif vise à familiariser les enfants avec leur futur environnement scolaire, à créer du lien avec les équipes pédagogiques et à rassurer les familles.

Une première passerelle a été mise en place entre la micro-crèche « Les Petits de Demain » et l'école maternelle. Les tout-petits, futurs élèves de petite section, ont ainsi pu découvrir le rythme d'une matinée à l'école : accueil en classe, temps d'activités, récréation...

Une autre matinée, dite de familiarisation, a permis aux enfants de visiter l'école en compagnie de leurs parents. L'occasion de rencontrer les enseignantes, les ATSEM et la directrice, et de découvrir les locaux en toute sérénité. À l'issue de cette visite, une réunion à destination des familles a abordé les enjeux de la première scolarisation ainsi que l'organisation de l'école et du périscolaire.

Du côté des élèves plus âgés, une passerelle a également été organisée entre le groupe scolaire et le collège Théodore Monod de Clarensac. Les futurs élèves de sixième ont pu visiter le collège, déjeuner à la cantine, rencontrer des professeurs et avoir un premier aperçu de ce qui les attend dans leur nouvelle vie de collégiens.

Ces matinées, à la fois pédagogiques et rassurantes, s'inscrivent dans une volonté de continuité éducative et de bienveillance, pour que chaque enfant puisse vivre sa rentrée scolaire en toute confiance.





Nouvelle permanence de l'École des Parents et des Éducateurs du Gard dès la rentrée !

À partir de la rentrée prochaine, l'École des Parents et des Éducateurs (EPE) du Gard mettra en place une permanence régulière sur notre commune, accessible à tous les parents, grands-parents et professionnels de l'enfance et de l'adolescence.

L'objectif ?

Accompagner les familles, soutenir la parentalité et favoriser le dialogue éducatif, dans un cadre bienveillant, confidentiel et gratuit.

Pour qui ?

Parents en questionnement, familles traversant des difficultés éducatives, professionnels en lien avec des jeunes... cette permanence est ouverte à tous. Il n'y a pas de "petits" ou "grands" problèmes : chaque situation mérite une écoute.

Où et quand ?

Une permanence se tiendra une fois par mois à la Mairie de Langlade sur rendez-vous.

Une écoute neutre et sans jugement

Animée par des professionnels qualifiés (psychologues, conseillers familiaux...), cette permanence est un lieu d'échange, de soutien et de conseil, dans le respect de la confidentialité.

Pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter directement l'EPE du Gard :

Mail : epe30@club-internet.fr

N°vert : 0 805 382 300

www.epe30.fr

L'AIPECC

des parents engagés au service
des familles et du
collège de Clarensac

AIPECC : des parents engagés pour le collège de Clarensac

L'Association Indépendante des Parents d'Élèves du Collège de Clarensac (AIPECC) regroupe des parents bénévoles investis dans la vie du collège.

Ses missions :

Représenter les familles dans les instances du collège (conseils de classe, conseil d'administration...)

Soutenir les projets pédagogiques (voyages scolaires, activités...)

Participer à l'organisation d'événements comme le bal des 3èmes

L'AIPECC est ouverte à tous les parents souhaitant s'informer, s'impliquer ou échanger. Une réunion d'accueil est prévue en septembre.

Contact :

aipecc.collegeclarensac@gmail.com



Christine BIBIA

Adjointe Déléguée à l'Enfance
et aux Affaires Scolaires



Le centre de loisirs a accueilli les enfants dans une ambiance dynamique et conviviale. Chaque journée a été riche en découvertes, activités variées et moments de partage, favorisant l'épanouissement de tous.

Les sorties et interventions ont offert des expériences diverses : spectacles, ateliers de dessin, découvertes sportives (skateboard, tchoukball, pounçball) et visites d'animaux de la ferme. Le partenariat avec l'association Hubert Pascal a permis de sensibiliser à l'inclusion lors d'une rencontre intergénérationnelle, très appréciée et à renouveler.

Le centre est aussi un lieu de formation pour la jeunesse : 13 jeunes, principalement de la Vaunage, ont validé leur stage BAFA. Un animateur formé et accompagné a réussi l'obtention du BPJEPS Directeur.

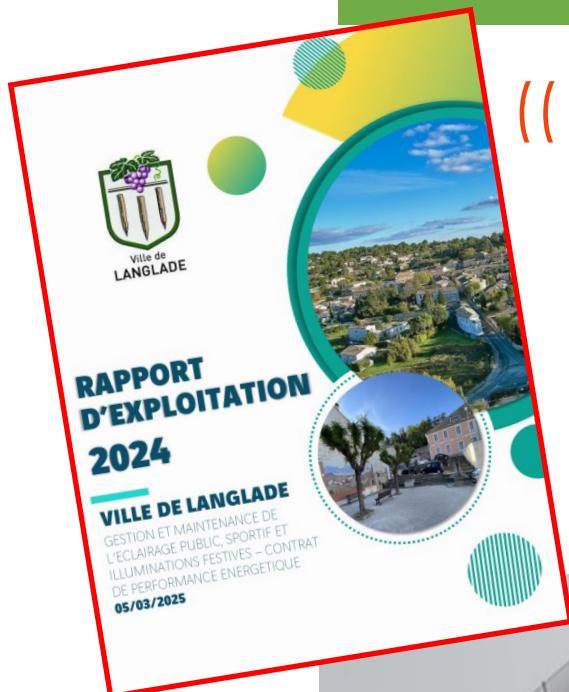
Plus de 30 animateurs ont contribué, et près de 250 enfants ont profité des activités.

L'été s'annonce exceptionnel avec un centre complet en juillet ! Les enfants exploreront l'évolution de l'Homme, de la Préhistoire à nos jours, avec un grand spectacle et soirée conviviale le 1er août.

En août, place à une aventure intergalactique, conclue par un goûter familial. Rendez-vous cet été pour partager ces beaux moments !

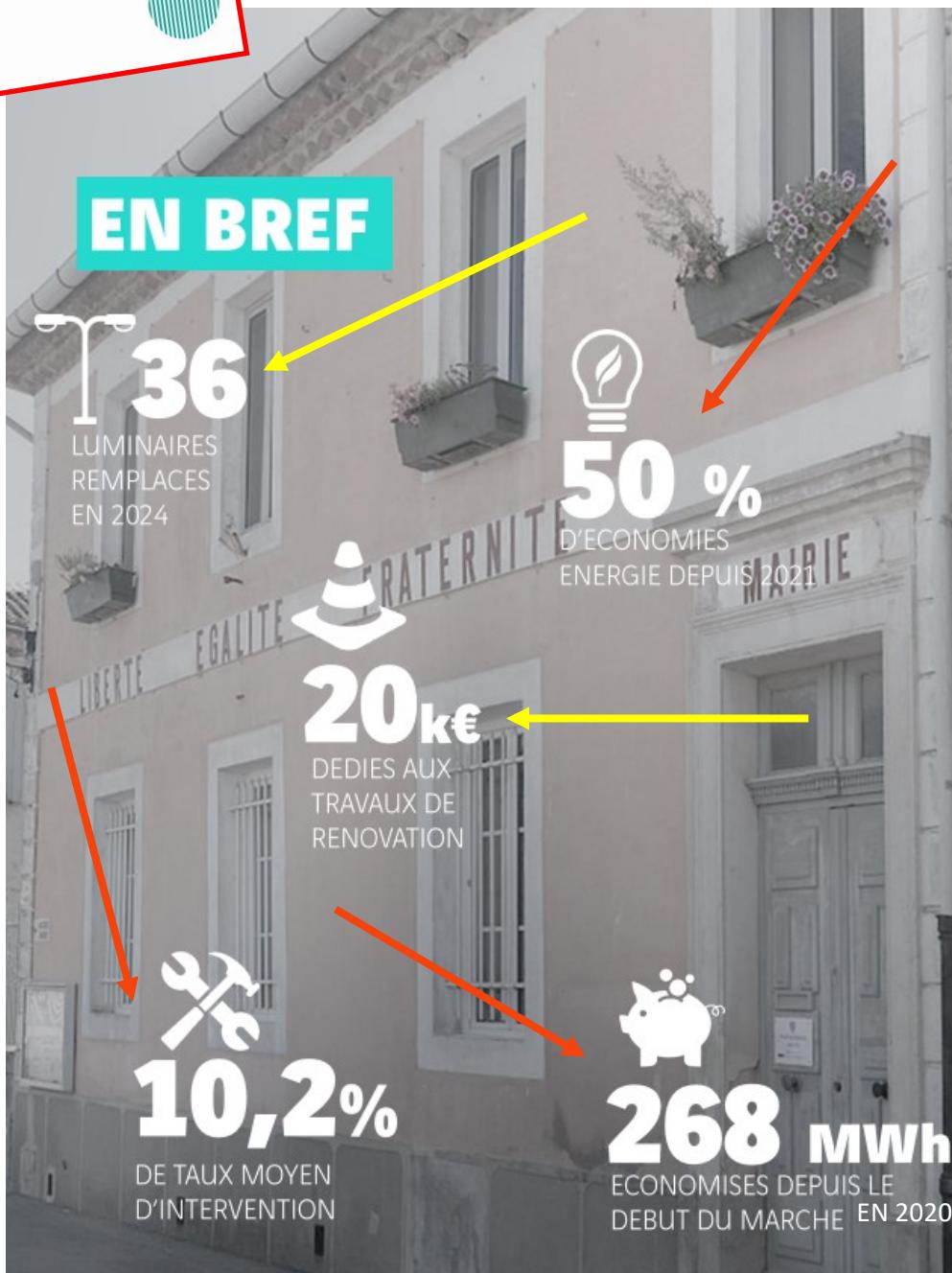


((Zoom sur l'éclairage public ...

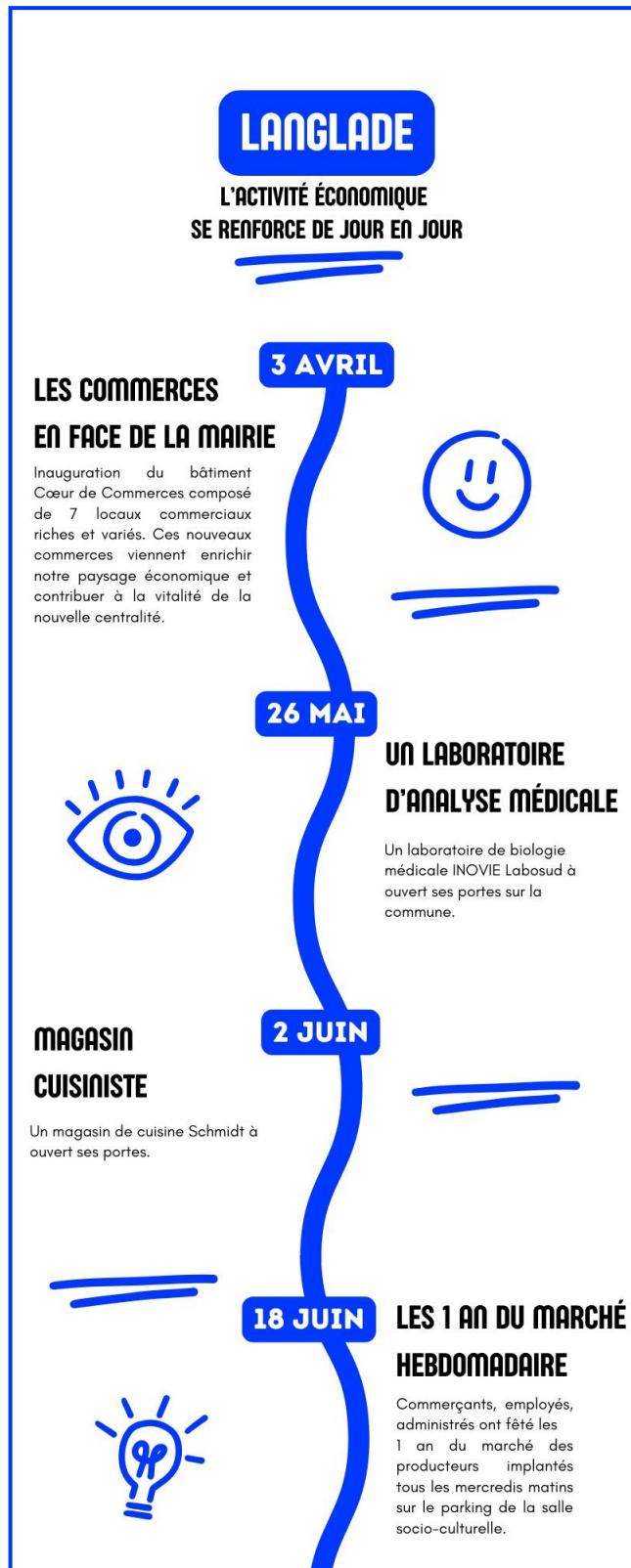


Le programme de rénovation 2024 a permis de remplacer 36 luminaires :

- 18 luminaires Route de Nages
- 7 luminaires Lot le Parc des Écureuils
- 1 luminaire Chemin des Combes
- 6 luminaires le Parc des Chênes
- 4 luminaires Chemin de l'Aire Vieille



((Une activité économique qui ne cesse de se renforcer...)



Le 3 avril, l'inauguration du bâtiment Cœur de Commerces, composé de 7 locaux commerciaux riches et variés en face de la Mairie :

- Dermanessence /Chloé ARCANGIOLI, Ostéopathe
- Studio 88 Photography by John Vigny
- Onglerie Stella
- Au Terroir de la Vaunage
- Shave & Chill Barber
- Omielimo
- Opaline Beauté

Cet espace est un lieu de vie, de rencontre et de partage. Ces commerces représentent non seulement des opportunités pour nos entrepreneurs, mais aussi des services et des produits de qualité pour notre ville.



Inauguration du bâtiment Cœur de Commerces

Développement Économique

Deux nouvelles enseignes s'implantent :

- Un laboratoire de biologie médicale INOVIE Labosud.
- Un magasin cuisine Schmidt.



Les travaux de la nouvelle pharmacie en bas du village sont sur le point d'être achevés et elle devrait ouvrir ses portes sous peu.



1 an déjà....

Le 18 juin, commerçants, employés, administrés ont fêté les 1 an du marché des producteurs locaux implantés tous les mercredis matins sur le parking de la salle socio-culturelle.



Sophie GARNIER

Conseillère déléguée au Développement Économique et Personnel Communal



Interview

COMPTE RENDU

DES RÉUNIONS DE QUARTIER

La route de Lidl va-t-elle être refaite ?

Oui, le chemin des Rouzaous va être en partie refait par la commune, depuis l'entrée du futur parking relais jusqu'à l'entrée de Lidl. Nous avons d'ailleurs sollicité Nîmes Métropole pour un cofinancement via un fonds de concours.

L'autre partie située entre l'entrée de Lidl et le Village Senior sera refaite dans un second temps par le promoteur du centre commercial.

Où en sont les travaux d'alimentation en eau potable chemin des Cavaliers ?

Les travaux de pose de la canalisation en diamètre 400 avancent, même s'il y a eu quelques retards. Actuellement, ils se situent à hauteur de la commune de Clarenscac.

Ensuite, les équipes interviendront sur la commune de Langlade là où ils se sont arrêtés c'est à dire au niveau de la voie verte, avec une traversée du chemin des Cavaliers pour un raccordement sur la route des Pinèdes et puis un autre tronçon commencera, celui du chemin de Vignecroze au futur réservoir d'eau potable.

Ce qui représentera la dernière ligne droite de ce gros chantier.

Les gros bus vont-ils continuer à circuler dans le village avec l'arrivée de la ligne T5 ?

Les bus des collégiens continueront d'assurer la liaison vers le collège de Clarenscac. Par contre une navette plus petite (10 mètres de long) desservira le village pour amener les passagers jusqu'au rond-point en bas de la départementale D40 pour prendre la ligne T5.

Route des Pinèdes dans le virage après l'ancien Monument aux Morts est-ce possible de faire une ligne blanche centrale car la courbe du trottoir est trompeuse et on a tendance à déborder ?

C'est une remarque très pertinente. Il faut en effet faire une demande auprès du Département, car cette route est classée départementale (D14). Si le Département donne son accord, une ligne blanche centrale pourra être tracée pour améliorer la sécurité dans ce virage.

Quelle est l'avancée du Lac en Vaunage ?

Il ne s'agit pas d'un lac mais d'un plan d'eau. Le projet progresse : une première étude a été menée par le bureau d'études, avec un budget prévisionnel d'environ 6 millions d'euros HT.

Avant de lancer le chantier, il est nécessaire de construire la nouvelle station d'épuration pour les cinq communes de la Vaunage concernées qui sera située sur la commune de Saint-Dionisy. Le début des travaux pour la station d'épuration est prévu pour 2026-2027.

Où en est le restaurant de la Gare ?

Comme je vous l'avez dit lors de la réunion de quartier en novembre dernier, les dirigeants du restaurant le Questel se sont retirés du projet. Nous nous sommes mis à la recherche d'un nouveau candidat pour la réhabilitation de l'ancienne Gare en restaurant. Nous avons trouvé une personne intéressée, qui nous a proposé un projet cohérent et raisonné, qui a retenu notre attention. Nous sommes maintenant en négociation avec elle, afin d'avancer sur le dossier du restaurant.

Est-ce qu'il y va avoir un agrandissement à l'école ?

Oui, un agrandissement du Groupe Scolaire les Genêts est bien prévu. Le permis de construire concerne la réhabilitation du préau en salle périscolaire, il a été obtenu et les délais de recours sont purgés.

Les travaux débuteront courant septembre. Cela permettra de libérer la salle Vaunage et de prévoir une salle de classe supplémentaire.





Allez-vous passer à l'éclairage LED sur les grands spots du terrain de football ?

C'est une possibilité envisagée à l'avenir. Pour l'instant, la priorité reste l'éclairage public en général. Comme je l'ai déjà indiqué, la commune mène actuellement un vaste programme lancé en 2014, visant à remplacer l'ensemble de l'éclairage public par des dispositifs LED, bien plus économiques en énergie. Au total, c'est plus de 500 points lumineux qui auront été rénovés en 10 ans, ce qui représente un enjeu financier important pour une commune comme la nôtre.

Quand vont se terminer les travaux derrière la maison en partage ?

La fin des travaux est prévue prochainement, sans doute d'ici la rentrée de septembre.

Est-il possible d'organiser une battue pour avoir moins de sangliers dans le village ?

Oui, c'est prévu. Nous sommes dans l'attente des autorisations de la Préfecture, car les battues administratives ne peuvent pas se faire librement, surtout à proximité des habitations.

Quels travaux sont effectués au réservoir d'eau route de Nages ?

Il s'agit de renforcer les deux cuves du réservoir, en consolidant les poteaux et poutres à l'intérieur, ainsi que de refaire l'étanchéité de la toiture terrasse. Le projet prévoit également une optimisation de la station de surpression, avec le renouvellement des conduites à l'intérieur des cuves et de la chambre des vannes.

Cette opération, prise en charge par Nîmes Métropole, représente un coût d'environ 300 000 € HT. Les travaux devraient être terminés pour la rentrée de septembre.

Des jeunes viennent sur le site du stade pour consommer du protoxyde d'azote et il y a des bouteilles vides souvent, que compter vous faire ?

Un arrêté municipal (N°2025/106 du 13 juin 2025) interdit désormais toute consommation de protoxyde d'azote sur le territoire communal. Cet arrêté est en vigueur et toute infraction est passible d'amende.

Au-delà du risque sanitaire, il y a un réel problème de gestion des déchets : les bouteilles ne sont pas reprises par les déchetteries intercommunales, et leur recyclage coûte environ 20 € pièce. C'est pour toutes ces raisons que j'ai pris cette mesure d'interdiction.



Interview de votre Maire,
Monsieur Gaëtan PREVOTEAU

((Un C.C.A.S. toujours dans l'action...)



LA BOÎTE À URGENCES

Depuis juillet 2023 le C.C.A.S. a lancé l'initiative « boîte à urgences », à destination des personnes âgées de 70 ans et plus ainsi que des personnes en situation de handicap.

Il s'agit d'une boîte en plastique dans laquelle la personne dépose les renseignements médicaux permettant d'identifier leur état de santé (ordonnance etc...), celui de leurs animaux de compagnie mais aussi les noms des personnes à contacter. Cette boîte est à placer au sein du réfrigérateur et s'accompagne d'un autocollant à apposer sur le montant intérieur de la porte d'entrée.

Ce dispositif vise à optimiser et prendre en charge plus rapidement la personne à secourir lors d'une intervention des services de secours.

Afin d'améliorer la portée de l'initiative, Brigitte LAUZE, Vice-Présidente du C.C.A.S. et conseillère municipale déléguée à l'Action Sociale et au Logement, a rencontré les médecins de Langlade Médical.

NUMÉRO D'URGENCE 114

Le 114 est un numéro d'urgence au service des personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre. Numéro accessible 24h/24 et 7j/7.

Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ? Contactez le 114. Il prendra en charge votre alerte en lien direct avec les services d'urgences les plus proches.

Il s'agit d'un numéro unique, national et gratuit accessible en visio, tchat, images ou SMS.

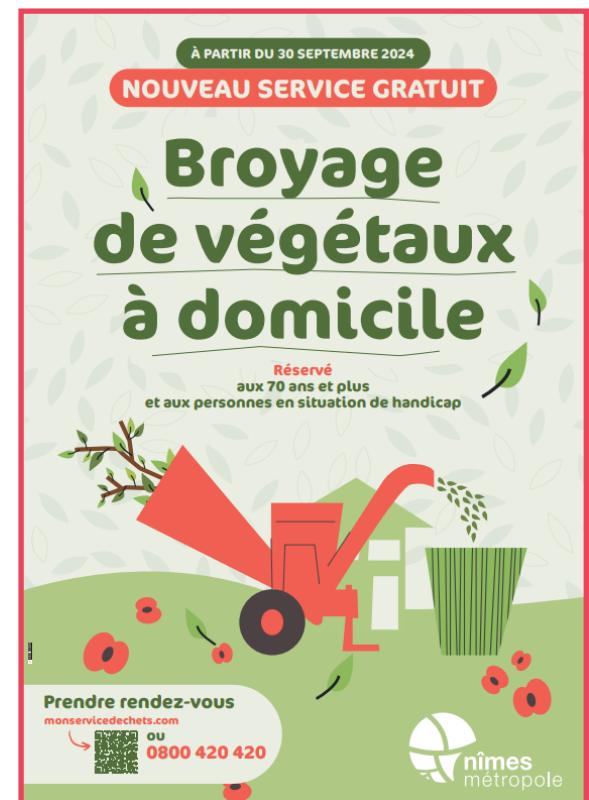
Vous pouvez également utiliser l'application Urgence 114 ou le site internet www.urgence114.fr

BROYAGE DE VÉGÉTAUX

Depuis le 30 septembre 2024, le service déchet de Nîmes Métropole propose un service de broyage de végétaux à domicile à destination des personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi que les personnes en situation d'handicap.

Afin de convenir d'une intervention, vous devez vous rendre sur « Monservicedéchets » ou contacter le 0800 420 420.

Vous pouvez bénéficier de 2 rendez-vous gratuits par foyer et par an.



Brigitte LAUZE
Conseillère Déléguée au C.C.A.S.

((Le C.C.A.S. au service des Langladois...)

TERRITORIALISATION DE LA MDPH

Depuis le 7 avril 2025, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a déployé son service territorialisé d'accueil de proximité des personnes en situation de handicap et leurs aidants.

Ainsi ce sont 30 Centres Médicaux-Sociaux (CMS) qui sont mis à votre disposition au sein du département. À Langlade nous dépendons du CMS de Saint-Geniès-De-Malgoirès, situé au sein de la résidence Hemingway au 4 rue Denis Diderot (04 66 02 13 60).

Des professionnels de la MDPH, tels que les travailleurs sociaux et des conseillers en information y tiendront des permanences. Lors de celles-ci vous pourrez :

- Recevoir de l'aide pour compléter votre dossier MDPH, que ce soit en version papier ou dématérialisé ;
- Obtenir des informations sur les prestations et dispositifs disponibles ;
- Suivre l'avancée de votre dossier ;
- Demander un duplicata de votre notification.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de prendre rendez-vous en ligne via le site www.gard.fr, dans la rubrique « Mes demandes » ou « Je suis en situation de handicap ».

Vous pouvez accéder à cette plateforme depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.

Pour toute question complémentaire vous pouvez les contacter par email à l'adresse suivante : mdph@gard.fr.

MAISON EN PARTAGE

Solution d'habitat à mi-chemin entre le logement classique et la structure d'hébergement spécialisée, le concept de maison en partage développé dans notre département s'adresse aux séniors encore autonomes. Elle propose un mode de vie qui vient briser l'isolement auquel nos aînés peuvent être confrontés. Elle constitue une réponse adaptée aux attentes et besoins de nos séniors, seuls ou en couple, aux revenus modérés, refusant l'isolement social, mais aussi désireux de conserver leur autonomie et indépendance dans la vie quotidienne.

Sur Langlade, 21 logements sont proposés au sein de la résidence en partage (14 type 2 et 7 type 3 pour un revenu inférieur à 2 300€). À ce jour, 3 type 2 et 4 type 3 restent disponibles à la location. Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à déposer votre dossier auprès du C.C.A.S. de la Commune.

LES DATES À VENIR



CCAS@langlade.fr
06 78 46 53 11

((ça s'est passé...

Les Estivales de Langlade : un été de partage et de convivialité

Les Estivales de Langlade, qui se sont tenues les mardis 18, 25 juin et 1er juillet 2025, ont une nouvelle fois rassemblé avec succès l'ensemble des générations autour de moments chaleureux et festifs. C'est dans une ambiance détendue et joyeuse que les habitants, petits et grands, se sont retrouvés sur le parvis en bois de la Mairie et ses alentours pour célébrer l'été et le plaisir d'être ensemble.

Au fil des soirées, les food trucks ont proposé une grande variété de saveurs pour satisfaire toutes les papilles, pendant que les artisans locaux exposaient leur savoir-faire sur le marché artisanal, véritable vitrine de la créativité du territoire.

Les musiciens, quant à eux, ont rythmé les Estivales avec des performances éclectiques et entraînantes, invitant chacun à danser ou simplement à profiter de l'ambiance musicale sous les étoiles.

Le bar à vin, tenu par le Syndicat des Vins de Langlade, a mis en valeur la richesse de notre terroir à travers des dégustations conviviales, tandis que l'association des jeunes du village s'est brillamment occupée de la buvette, créant une passerelle joyeuse entre les générations.

Au-delà de la gastronomie, de la musique et de l'artisanat, les Estivales sont devenues un rendez-vous incontournable de la vie locale, renforçant les liens entre les habitants et animant notre commune avec enthousiasme.

Un grand merci à tous les bénévoles, aux associations et aux participants pour leur implication et leur bonne humeur. Grâce à vous, les Estivales de Langlade sont bien plus qu'un événement estival : elles sont le reflet de notre village, vivant, solidaire et accueillant.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition tout aussi festive !



Clémence NAYRAC
Conseillère Déléguée à
l'Agriculture et à la Promotion du Terroir

Vendredi 21 Mars la commune accueillait les Vendredis de l'Agglo avec la comédie complètement déjantée de MASSACRE A LA PRINCESSE.

C'est à guichet fermé que s'est déroulé le spectacle. Merci à Nîmes Métropole de nous permettre la programmation tous les ans d'un spectacle de grande qualité.



13 JUILLET Une soirée magique sous le ciel étoilé

Le plateau du Moulin a vibré ce 13 juillet au rythme de la convivialité et du partage !

La journée a débuté avec un **loto en plein air**, où petits et grands ont tenté leur chance dans une ambiance joyeuse et détendue.

S'en est suivi un **repas**, moment de retrouvailles et d'échanges entre générations, avant de s'installer confortablement pour une **séance de cinéma en plein air**. Le film *Un P'tit truc en plus* a touché les cœurs et fait rire toute l'assemblée, dans un cadre naturel exceptionnel.

Une soirée à la belle étoile, conviviale, intergénérationnelle et pleine de sourires, qui restera dans les mémoires.

Un grand merci à toutes et tous pour votre présence et votre participation !



Jean-François CHASSAGNE
Conseiller Délégué au Patrimoine
et à la Culture



((Prochainement...))

LANGLADE

FÊTE VOTIVE

du 21 au 24 août 2025

VENDREDI 22 AOÛT

JEUDI 21 AOÛT

17h00 Ouverture de la Fête Foraine
 17h30 Festival de COURSE DE CAISSES À SAVON organisée par les Bolides Langladois
 19h00 Apéro Festif avec Dj PAKALO
 20h30 REPAS À LA POPULATION (sur réservation) organisé par la Diane Langladoise et l'Union de la Jeunesse Langladoise
 22h00 BAL avec Dj PAKALO Offert par l'Union de la Jeunesse Langladoise

SAMEDI 23 AOÛT

11h00 Festival d'Abriados 3 Manades (PARCOURS OUVERT) véhicules motorisés interdits ROBERT H & Fils / DEVAUX / GILLET
 12h00 4ème CHAMPIONNAT DE LA MOULE Venez déguster les recettes des participants
 12h30 Apéro Festif avec DJ PAKALO et Animation Gipsy avec le Groupe AZUL
 14h00 2ème Festival du LANCER D'ESPADRILLES Tentez de battre le record Langladois
 15h30 Encierro Manade LABOURAYRE (Entrée payante 2€)
 17h30 Festival de Bandidos 3 Manades 18 taureaux 1 par 1 (PARCOURS OUVERT) véhicules motorisés interdits ROBERT H & Fils / DEVAUX / GILLET
 19h00 Apéro Festif avec Dj PAKALO
 21h00 Festival d'Encierros (1ère partie) Manade ROBERT H & Fils / DIDELOT (Entrée payante 2€)
 22h00 BAL avec Dj's Vaunageols PAKALO vs GP vs GIRAUDET vs Surprise et goodie
 00h45 Festival d'Encierros (2ème partie) Manade ROBERT H & Fils / DIDELOT (Entrée payante 2€)

DIMANCHE 24 AOÛT

9h00 Déjeuner offert par la municipalité d'Abriado
 10h00 Ferrade de 4 veaux au char
 11h00 Festival d'Abriados 4 Manades (PARCOURS OUVERT) véhicules motorisés interdits GILLET / CAYZAC
 12h00 HOLY APERO avec Dj's JEAN et GILBERT
 15h30 Encierro Manade L'AMISTA (Entrée payante 2€)
 17h30 Festival Bandidos 4 Manades 2 par 1 (PARCOURS OUVERT) véhicules motorisés interdits GILLET / CAYZAC / DEVAUX
 19h00 Apéro Festif avec Dj PAKALO
 21h00 Festival d'Encierros (1ère partie) Manade ROBERT H & Fils / DIDELOT (Entrée payante 2€)
 22h00 BAL avec Dj's Vaunageols PAKALO vs GP vs GIRAUDET vs Surprise et goodie
 00h45 Festival d'Encierros (2ème partie) Manade ROBERT H & Fils / DIDELOT (Entrée payante 2€)

CAISSES À SAVON
 2ème Édition JEUDI 21 AOUT 17H30 VENEZ ENCOURAGER LES PILOTES !!! organisées par LES BOLIDES LANGLAUDOIS

SAMEDI 23 AOUT à 12H00

LANGLADE

4ème CHAMPIONNAT DE LA MOULE

Inscription et information au 06 64 66 69 47

Rendez-vous à 12h30 parking de la salle socio-culturelle

Venez passer un moment convivial et déguster les recettes de moules des participants [5 euros la barquette]

JEUDI 21 AOUT - 19H
 pour l'ouverture de la Fête Votive sur le parvis de la salle socio-culturelle

REPAS
À La population
 ORGANISÉ PAR LA DIANE LANGLAODOISE & L'UNION DE LA JEUNESSE LANGLAODOISE

SUR RÉSERVATION
 Ouvert à tous !

INSCRIVEZ-VOUS POUR UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ !
 Soirée dansante animée par DJ PAKALO

A partir de 19h.
 Repas Adultes :€ Repas Enfants :€
 Salade / DAUBÉ DE SANGUINET / Pomme / Dessert / Café.

Réservation avant 17 aout

Informations :
 04.30.06.53.30
 www.langlade.fr
 En partenariat avec

2ème Festival de Lancer d'ESPADRILLES NOUVEAU

3 catégories
 - de 6 ans
 6 à 12 ans
 + de 12 ans

SURPRISE !
 Cadeaux à gagner

SAMEDI 23 AOUT
 FÊTE VOTIVE LANGLADE

A 14H00 sur le parking de la salle socio-culturelle

RECORD LANGLAUDOIS À BATTRE

RÈGLEMENTATION UTILISATION PROTOXYDE D'AZOTE

Dans un souci de préservation de la santé publique, de l'environnement et du bien-être collectif, la commune de Langlade a pris un arrêté municipal interdisant la consommation de protoxyde d'azote (gaz hilarant) sur l'ensemble de l'espace public.

Cette décision fait suite à la multiplication des usages détournés de ce gaz, notamment par inhalation à des fins récréatives, entraînant :

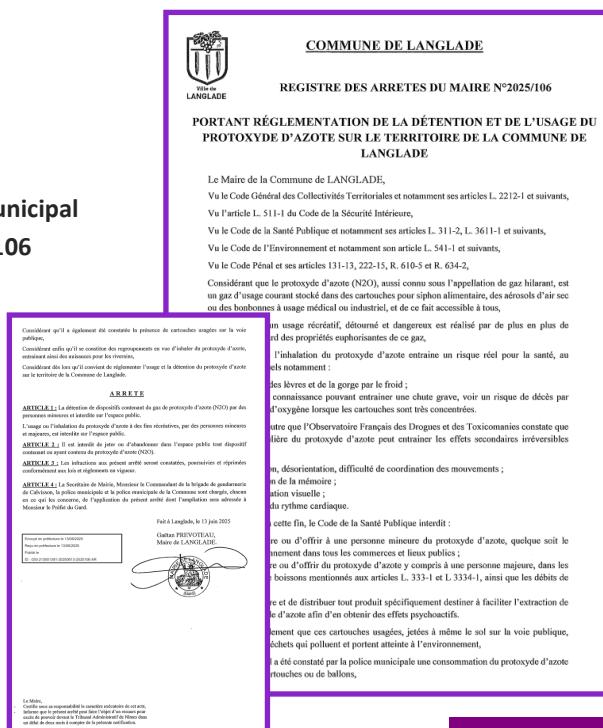
Des risques graves pour la santé, des nuisances sonores et troubles à l'ordre public, une pollution visuelle et environnementale due à l'abandon de cartouches usagées sur la voie publique.

Sont désormais interdits sur l'espace public :

- La consommation de protoxyde d'azote,
- La détention de cartouches ou bonbonnes à des fins récréatives,
- L'abandon de cartouches usagées.

Les contrevenants s'exposent à des sanctions prévues par la loi.

Arrêté municipal
N° 2025/106



RÈGLEMENTATION ORDURES MÉNAGÈRES

Les containers doivent être sortis la veille de la collecte le soir et enlevés dans la journée après le ramassage.

Toute infraction est punie d'une amende forfaitaire.

Amende de 2ème classe : contravention de 35 euros.



Arrêté municipal
N° 2022/187

NOUVEAU STATION TOP REMPLISSAGE

Depuis juillet 2024, une borne d'eau est disponible 24h/24 à l'impasse Jean Cavalier, près des Services techniques.

Elle est accessible aux particuliers et professionnels grâce à une carte prépayée pour vous servir (3m3).

Pour obtenir ou recharger cette carte :

- Rendez-vous au Carré de l'eau (9A avenue de la Méditerranée, Nîmes).
- Ou à la permanence à Clarensac (dernier mardi du mois, 5 place de la mairie, de 9h à 12h et de 14h à 17h, sans rendez-vous).
- Une fois les 3m3 consommés vous appellerez le **09 69 36 61 02 pour recharger votre carte.**

Un tuyau de raccordement est disponible sur place.

INAUGURATION DES TRAVAUX RELATIF À LA MISE EN SÉCURITÉ DES CIRCULATIONS DU CHEMIN DE SAINT-DIONISY – LE 30 octobre 2024

Les travaux entrepris ont permis:

- Sécurité renforcée (ralentisseurs, trottoirs allant du village senior à la voie verte, éclairage LED).
- Cheminement piéton jusqu'à la centralité villageoise.
- Réseaux enfouis électriques et Télécom, amélioration du réseau pluvial par la mise en place de grilles avaloires plus larges.
- Mobilier urbain et aménagement paysager.

Financement :

- Nîmes Métropole : 240 330 € via deux fonds de concours, un au titre de la mise en sécurité des circulations et l'autre au titre de la rénovation de l'éclairage public.
 - Département du Gard : 92 980 € au titre du pacte territorial et des amendes de police.
- Total subventions : 333 310 € de subvention publique pour une enveloppe globale de travaux de 557 892 €.

C'est donc un projet subventionné à hauteur de 60% que nous avons mené au service des Langladois.



INAUGURATION AIRE D'ÉVEIL SPORTIF - 28 mai 2025

La Commune de Langlade a inauguré une nouvelle Aire d'Éveil Sportif au Complexe des Lauzières.

Cet aménagement est le résultat d'une réelle volonté de la municipalité d'offrir aux habitants de notre village un nouvel équipement sportif et de loisirs en accès libre.

En effet la commune de Langlade a déjà mené des travaux au sein du Complexe Sportif, notamment la réhabilitation des anciens vestiaires en salles multi-activités, la création d'un city-stade, d'un parcours sportif, ou encore plus récemment la rénovation de deux courts de tennis.

Coût : 43 960,24 €

Financement :

21 980,12 € au titre du fonds de concours « Équipements sportifs » **représentant 50% du montant total.**

Un nouvel espace de loisirs pour les Langladois, promesse tenue !



INAUGURATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CENTRE VILLE ET PLACE DU VISAGO – 23 avril 2025

Ce nouvel aménagement a désormais fait ses preuves pour le plaisir de tous.

Soyons honnêtes, la commune avait un centre-ville vieillissant avec un manque de stationnements, une vétusté des équipements publics, des escaliers gênants et peu accessibles... Ce centre-ville était composé d'une place occupant une forte emprise laissant très peu de places de stationnement et rendant les circulations problématiques. L'état des rues était d'ordre général dégradé. Les couches de roulement montraient plusieurs passages de tranchées, des faïençages et des cavités.

Des désagréments qui rendaient les circulations des piétons et des véhicules très difficiles et dangereuses.

Aussi, les aménagements réalisés ont consisté à réorganiser l'espace voirie du centre-ville autour de la Place du Visago avec notamment :

- Le renouvellement des branchements d'eau potable, la réfection des canalisations en eau usée ainsi que la création d'un réseau d'eau pluvial.
- L'amélioration des déplacements du centre ancien, en changeant le sens de circulation du chemin des Cavaliers et Chemin de Caveirac permettant ainsi une meilleure sécurité et fluidité du centre-ville, un meilleur accès aux commerces de la Place du Visago et le respect des deux stops présents sur la route départementale 14,
- La suppression des escaliers gênants devant l'ancienne Mairie,

- La refonte des cheminements devant les commerces et liaison avec les cheminements PMR,
- La création de stationnements supplémentaires,
- La matérialisation des stationnements,
- La reprise de l'aire de détente de la place mais également la création d'une autre ombragée au-dessus de l'ancien bar,
- Le réaménagement du site de l'ancien Monument aux Morts,
- La revitalisation du centre-bourg avec l'aménagement d'espaces verts,
- La mise en place de conteneurs enterrés pour le tri sélectif et déchets ménagers.

À noter que Langlade a été une des premières communes de Nîmes Métropole à installer un conteneur enterré d'ordures ménagères. Ce type d'installation est bénéfique pour l'embellissement du village et répond à une de nos politiques d'amélioration du cadre de vie, à savoir la suppression des poubelles devant les maisons.

Financement :

L'ensemble de l'opération s'est élevé à 386 308.09 € HT.

- Financé en partie par Nîmes Métropole au titre de fonds de concours pour un montant de 154 580.54 €.
- Mais également au titre de sa compétence en matière d'eau et assainissement pour un montant de 18 253.62 €.
- Pour finir par le Département au titre du pacte territorial pour un montant de 77 147 €.

Restant à la charge de la commune seulement 35 % du montant total.



La ligne T5 arrive à la rentrée !!!

Et prochainement la navette 51 ira jusqu'au Complexe Sportif des Lauzières.

Lors de la réunion publique, j'avais alerté l'élu déléguée au transport routier de voyageurs urbain et périurbain Mme Claude De Girardi et les services de Nîmes Métropole sur le fait qu'il était dommage que la navette 51 n'aille pas jusqu'au Complexe Sportif des Lauzières compte tenu des moyens financiers importants engagés sur cette nouvelle ligne T5.

Après un travail acharné de justification sur l'utilité de cette desserte supplémentaire et de nombreuses discussions avec le vice-président délégué aux mobilités et infrastructures de transports M. Jean Marc Campello, je suis heureux que nous ayons pu trouver un

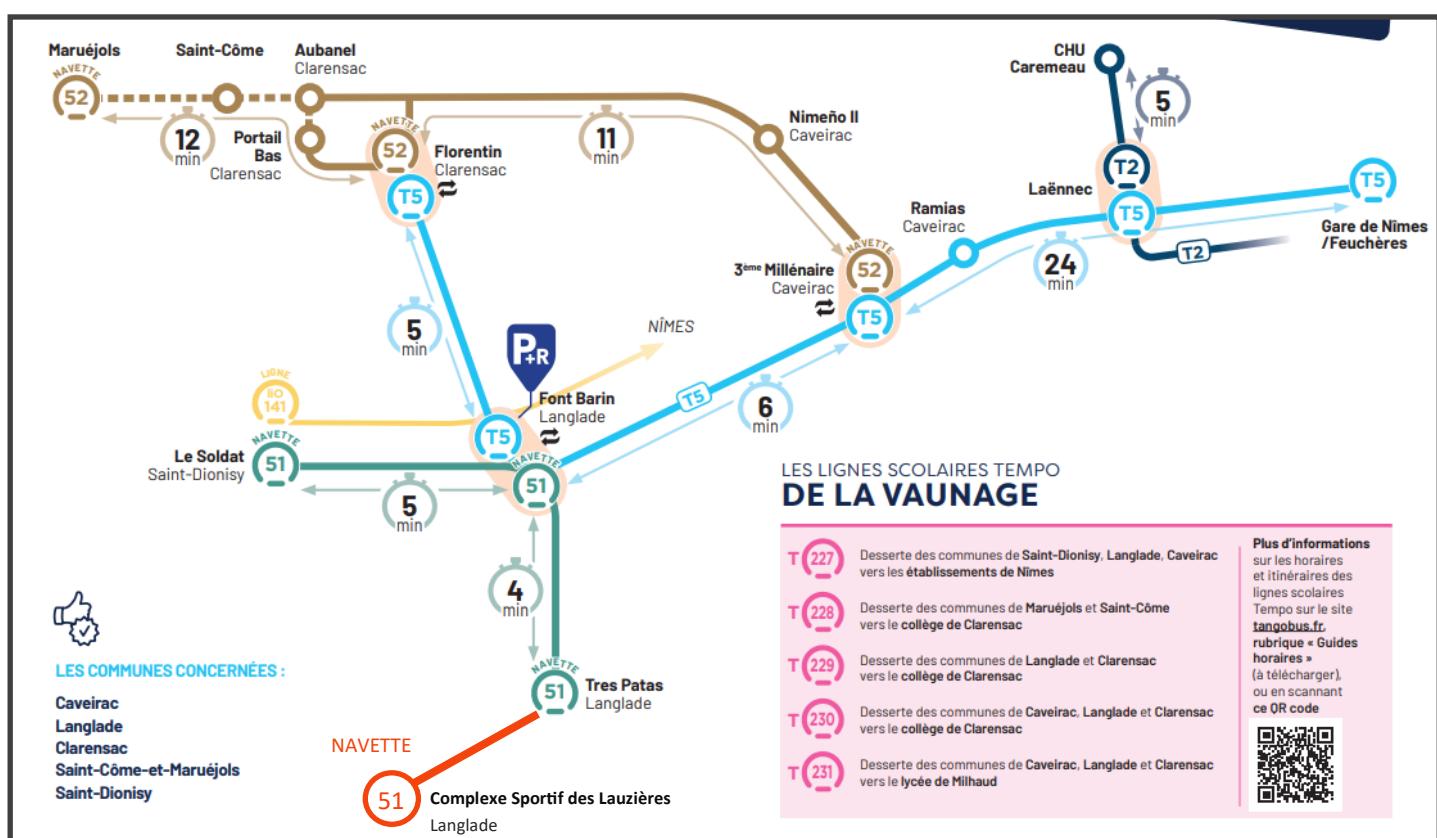
compromis. Il a donc été acté un essai à partir de janvier 2026 pour une durée de 6 mois, afin de déterminer si cette prolongation de ligne est pertinente.

Je tiens à remercier les élus de cette délégation et les services pour leur écoute.

Je compte réellement sur vous et votre soutien pour démontrer que cet arrêt supplémentaire est UTILE pour l'ensemble des Vaunageols et des Langladois.

Votre Maire,
Géétan PREVOTEAU

NAVETTE 51 SAINT-DIONISY <> LANGLADE



- Fonctionnement : du lundi au samedi
 - Amplitude : 6h50 à 19h12
 - Terminus partiel à Saint-Denis

Correspondance T5 à Font Barin :

- 5 min depuis Saint-Dionisy
 - 4 min depuis Très Patas
 - 6 min depuis le Complexe Sportif (prochainement)



Langlade : classements au palmarès 2025 villes et villages où il fait bon vivre

Positions au niveau national



Positions au niveau départemental



Position parmi les communes de 2000 - 3500 habitants en France

284 / 2244

Position parmi les communes de 2000 - 3500 habitants dans le département

3 / 35



LANGLADE classée 3ème ville / 35

Ce résultat est avant tout le reflet de notre cadre de vie exceptionnel, que nous devons à un travail de chaque instant.

Merci à nos agents communaux, pour leur dévouement et leur engagement, qui assurent le bon fonctionnement de nos services et préservent l'embellissement de notre village.

Palmarès de "Villes de rêve" : quelle note pour les communes de l'Agglo ?

SOCIÉTÉ

"Villes de rêve" a publié son classement des villes où il fait bon vivre. Plusieurs communes de l'Agglo de Nîmes métropole tirent leur épingle du jeu.

Le site "Villes de rêve" a rendu son palmarès des villes et villages où il fait bon vivre. Annecy se situe tout en haut du classement avec une note de 85 sur 100. Mais qu'en est-il des cités gardiennes ?

Nîmes perd une place par rapport à l'an dernier devancée en Occitanie par Béziers (31e), Montpellier (38e) et Perpignan (40e). La cité des Antonin a été positionnée au 43e rang. Parmi les dix-huit critères examinés, la préfecture du Gard excelle pour sa météo « avec la garantie de nombreux jours d'ensoleillement », le sport car « la ville offre une vaste gamme d'équipements sportifs, avec 162 infrastructures. 20 % de la population est licenciée dans les fédérations sportives », précise "Villes de rêve".

L'autre point fort concerne la partie loisirs. Le site recense 478 associations « pour dynamiser la vie locale. Les équipements de loisirs sont bien couverts. Cependant, le nombre d'équipements par habitant reste faible, ce qui laisse la place à des améliorations pour répondre aux attentes des habitants ». En revanche, Nîmes est pénalisé par les secteurs de l'éducation (compte tenu du nombre d'élèves, des résultats au brevet et au bac, de l'offre de l'enseignement supérieur), de la sécurité (chiffres de la délinquance, de la sécurité routière et des interventions de secours), plus étonnant de la nature. "Villes de rêve" estime que « des efforts doivent être faits pour développer des espaces verts et améliorer la qualité des



Nîmes noté pour ses atouts et ses faiblesses. ARCHIVE MIKÄEL ANISSET

zones naturelles en milieu urbain ». Mais la note est davantage baissée pour le climat prévu en 2050 dans la commune « avec onze jours caniculaires, 58 nuits tropicales par an, des périodes de sécheresse qui devraient atteindre 36 jours ». Et dans les autres communes de l'Agglo ? Voici le score des autres communes de l'Agglo sur 100 : Gajan (65), Aubord, Manduel (64), Caveirac, Dions, La Calmette, Parignargues (63), Milhaud (60), Bouillargues (62), La Rouvière, Nages-et-Solorgues, Sainte-Anastasie, Uchaud (62), Cabrières, Saint-Gervasy (61), Marguerittes (60) et Garons (60).

Y. B.



LANGLADE 1ère au classement VILLE DE RÊVE sur Nîmes Métropole

Actualité Municipale



Distribution des cadeaux de Noël aux aînés



Distribution des goûters de Noël



Cérémonie des Vœux à la Population



Opération Nettoyons Langlade
le 06 avril 2025



Célébrons l'Amour ...

À l'occasion de la Saint-Valentin, des messages d'amour et d'affection ont défilé sur les panneaux d'information de la commune



Vide Grenier du 1er de Mai

encore une fois
une belle réussite



Passation de commandement
du 4ème RMAT sur le plateau du Moulin



Fête de Printemps



Cérémonie du 8 Mai
avec la participation des enfants du
Groupe Scolaire les Genêts

Réunions de quartier



Réunion des Associations
au Club House



Apéro Techno sur le
site du Moulin à Vent

GROUPE D'OPPOSITION

POUR LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Notre village a bien changé après avoir perdu son âme.

Nous sommes paraît-il, l'un des premiers villages de rêve de notre catégorie dans la Métropole nîmoise, **mais où sont passés les commerces de proximité ?** Le nouveau centre a modifié le visage de la commune pour laisser la place à des activités commerciales qui ouvrent et ferment, et qui n'ont rien de proximité pour la plupart.

Des travaux, toujours des travaux ... !

A croire que la frénésie des chantiers n'apparaît qu'à l'approche des élections et cela pour réaliser des inaugurations à tout va, principalement pour des chantiers privés. Il est de coutume, en fin de mandat, de mettre les bouchées doubles pour en mettre plein la vue... et tenter de faire oublier la réalité.

L'attractivité du village se trouve où ?

La vraie question aujourd'hui est simple, faut-il continuer ainsi, **ou enfin se réveiller pour donner un vent nouveau à Langlade.**

**René ABRIC – Hélène de VOLONTAT-GREGOIRE –
Jean Paul ACCART**

Texte copié conforme à la réception

GROUP DE MAJORITÉ

LANGLADE SUR SON ÉLAN

Trop de travaux qui dérangent le groupe minoritaire ?

Un village qui apparaît comme l'un des premiers villages de rêve dans la métropole nîmoise mais qui ne serait pas attrayant ?

Inutile de revenir davantage sur les propos tenus par le groupe d'opposition, nos actions et réalisations depuis 2020 et au-delà, les réfutent en tous points.

La vraie question à se poser aujourd'hui c'est : Qu'a fait l'opposition pendant ces 5 années de mandat pour la vie du village ?

La réponse est **du vent !**

Un vent nouveau à Langlade ne serait-il pas de trop ?

En tout bien tout honneur.

Vous souhaitant un bel été à tous.

Gaëtan PREVOTEAU et son équipe

Texte copié conforme à la réception



Conseils Municipaux ...

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL 26/06/2024

-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LA SOCIÉTÉ « LES PETITS DE DEMAIN » ET LA COMMUNE DE LANGLADE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DOUBLE V

→ VOTE À LA MAJORITÉ (1 VOTE CONTRE : R. ABRIC)

-REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°07/2023 EN DATE DU 6 AVRIL 2023

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-TABLEAU DES EFFECTIFS

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-RECRUTEMENT DE VACATAIRES-MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°59/2018 EN DATE DU 1ER AOÛT 2018

→ VOTE À LA MAJORITÉ (1 VOTE CONTRE : R. ABRIC)

-ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LES SYNDICATS DÉPARTEMENTAUX D'ÉNERGIE DE L'ARIÈGE, DE L'AVEYRON, DU CANTAL, DE LA CORREZE, DU GERS, DE LA HAUTE-LOIRE, DU LOT, DU GARD, DE LA LOZÈRE, DES HAUTES-PYRÉNÉES, DES PYRÉNÉES ORIENTALES, DU TARN ET DU TARN-ET-GARONNE, POUR L'ACHAT ET LA VALORISATION D'ÉNERGIES, L'ACHAT DE FOURNITURES, DE SERVICES OU DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CONVENTION DE SERVITUDES D'AQUEDUC AVEC ENEDIS-N° DP 30138 22 N0085

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CONVENTION DE SERVITUDES D'AQUEDUC AVEC ENEDIS-N° DP 30138 23 N0030

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-PROTOCOLE D'ACCORD AMIABLE ENTRE LA SARL AU CŒUR DU BOIS, SON ASSUREUR MMA, LA SARL IMAGO BARRAL BOREL & PIGHIN ET LA COMMUNE DE LANGLADE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES-ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

- GESTION DES SERVICES PERISCOLAIRES-MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°15/2023 EN DATE DU 6 AVRIL 2023

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-APPROBATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES-MODIFICATION DE LA DÉLIBERATION N°30/2023 EN DATE DU 5 JUILLET 2023

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2025 ENTRE LES ASSOCIATIONS COMMUNALES ET LA COMMUNE DE LANGLADE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-APPROBATION DU RÈGLEMENT INTERIEUR DES VIDES GRENIERS

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SALLE ET DE MOYENS DANS LE CADRE DU NÎMES MÉTROPOLE JAZZ FESTIVAL 2024

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

LES QUESTIONS ORALES

• Sens interdit de la Place du Visago

• Emplacement des conteneurs enterrés :

Question Sens interdit de la Place du Visago:

René ABRIC pose la question suivante :

« Merci de bien vouloir nous expliquer l'intérêt de la pose de deux panneaux sens interdit devant la Place du Visago, et comment pour les personnes qui ne connaissent pas, repérer que l'accès est de passer par l'ancien Monument aux Morts pour aller aux deux commerces ». Il précise que ces interrogations sont des questions qu'il s'est posé mais aussi que d'autres personnes se posent ».

Gaëtan PREVOTEAU répond :

« Il faut être honnête M. ABRIC, pour reprendre vos mots « les personnes qui ne connaissent pas », ce sont des personnes qui n'habitent pas Langlade. Et je travaille avant tout pour le bien être des Langladois pas pour les autres. De plus, quand on traverse une commune que nous ne connaissons pas, nous suivons tout simplement le sens de circulation. Vous avez repéré les sens interdit donc les personnes extérieures les repéreront aussi.

Concernant les habitants du village, depuis 2014, nous nous efforçons d'être le plus transparent possible. Et ce projet de réhabilitation de la Place du Visago et du centre de ville n'a pas été une exception.

Tous les Langladois, aussi bien ceux se situant sur l'emprise du projet que les autres sont au courant des travaux projetés. Et vous aussi M. ABRIC, vous avez même été un des premiers à être au courant.

C'est bien beau d'arguer que « les administrés vous sollicitent pour avoir des réponses » alors que les réponses vous les avez déjà en votre possession et vous n'êtes même pas capable de leur répondre instantanément.

Je vous rappelle donc, qu'une commission travaux s'est réunie le 8 novembre 2023, où l'ensemble des travaux projetés ont été présentés et discutés. Lors de cette réunion, au cours de laquelle vous avez assisté, votre seule préoccupation à l'époque était le devenir de la Boulangerie. Pourtant le changement du sens de circulation avait bien été évoqué (au même titre, mais nous y reviendrons tout à l'heure que l'emplacement des conteneurs enterrés).

Ensuite une réunion d'information sur ces travaux a été organisée avec l'ensemble des riverains concernés. Pour finir, les réunions de quartier du mois de juin ont également évoqué ces travaux.

Par conséquent, je ne rentrerai pas dans le débat de pourquoi ce changement de sens de circulation, vous le savez ou du moins l'avez su, je vous laisse vous en référer à votre mémoire ou à celle de vos collègues présents également aux réunions précitées.

Les Langladois eux le savent et si certains ont besoin de davantage d'informations, je préfère qu'ils me demandent un rendez-vous et que je leur explique moi-même de vive voix. »

Question Emplacement des conteneurs enterrés :

René ABRIC pose la question suivante :

« Pourquoi avoir choisi l'emplacement enterré des futures conteneurs verres cartons et ordures ménagères près de l'ancien monument aux morts et des fondations du mur de soutènement du dessus ? ».

Gaëtan PREVOTEAU répond : « Cet emplacement a été choisi premièrement de par son éloignement avec les habitations. La commune de Langlade est une des premières communes de Nîmes Métropole à installer des conteneurs enterrés d'ordures ménagères. Nous n'avons donc pas encore de retour sur les potentielles nuisances olfactives que pourraient engendrer ce type d'installation. Nous avons donc préféré anticiper.

Deuxièmement, vis-à-vis d'un côté esthétique, même si ce type d'installation est bénéfique pour l'embellissement du village du fait qu'il n'y aura plus de poubelles devant les maisons, il est préférable de recevoir ces conteneurs enterrés en bordure de voirie qu'en plein cœur de ville.

Troisièmement, cet emplacement a été choisi vis-à-vis de l'accessibilité du camion qui va vider ces conteneurs et vis-à-vis de l'accessibilité des riverains qui pourront facilement stationner pour y déposer leurs déchets sur une place de parking spécialement dédiée.

Je rajouterais que l'emplacement de ces conteneurs avait été évoqué lors de la délibération approuvant la convention de partenariat avec Nîmes Métropole où emplacement et types d'ordures avaient été précisés.

De plus, je vous rappellerai également que ce sujet-là a aussi été évoqué lors des réunions précisées lors de ma réponse à votre première question, à savoir commission travaux, réunion d'information et réunions de quartiers ».

René ABRIC déclare que Gaëtan PREVOTEAU parle du bien être des Langladois, mais pas du bien être des commerces.

Gaëtan PREVOTEAU lui répond qu'il lui a posé la question en lui évoquant « les gens de l'extérieur » et non pas des commerces.

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL 26/09/2024

-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2024

→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-TABLEAU DES EFFECTIFS

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-PRIME DE FIN D'ANNÉE DU PERSONNEL COMMUNAL

→ VOTE À LA MAJORITÉ (1 VOTE CONTRE : JP ACCART)

-ADMISSION EN NON VALEUR

→ VOTE À LA MAJORITÉ (1 VOTE CONTRE : JP ACCART)

-MODIFICATION DES MODALITÉS DE REVERSEMENT D'UNE FRACTION DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À NÎMES MÉTROPOLE PAR SES COMMUNES MEMBRES

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE NÎMES MÉTROPOLE POUR LA RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC 2025

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS « ESPACES NATURELS DE LOISIRS » AUPRÈS DE NÎMES MÉTROPOLE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU LIEUDIT « MOULIN À VENT »

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE NÎMES MÉTROPOLE POUR LA RÉALISATION D'UNE AIRE D'ÉVEIL SPORTIF POUR ENFANTS AU COMPLEXE SPORTIF DES LAUZIÈRES

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-PROTOCOLE D'ACCORD AMIABLE ENTRE LA SARL AU CŒUR DU BOIS, SON ASSUREUR MMA, LA SARL IMAGO BARRAL BOREL & PIGHIN ET LA COMMUNE DE LANGLADE – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°32/2024 EN DATE DU 26 JUIN 2024

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-RENOUVELLEMENT ET ACTUALISATION DU TRAITE DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE DE LANGLADE ENTRE LA VILLE ET GRDF

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CONVENTION RELATIVE AU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES-ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024-MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°33/2024 EN DATE DU 26 JUIN 2024

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – AVENANT INTÉGRANT LES MESURES NOUVELLES DANS LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION (COG) 2023-2027

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION ENTRE CELLNEX FRANCE INFRASTRUCTURES ET LA COMMUNE DE LANGLADE-PARCELLE CADASTRÉE SECTION W N°133

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

LES QUESTIONS ORALES

- Acquisition en VEFA d'un local commercial
- Travaux Groupe Scolaire

Question Acquisition en VEFA d'un local commercial :

Mme Hélène de VOLONTAT-GREGOIRE pose la question suivante :

« Lors du conseil municipal du 9 novembre 2023, nous avons voté à l'unanimité l'acquisition en VEFA d'un local commercial situé route des pinèdes, pour maintenir une offre commerciale sur le territoire communal, initialement prévu pour y installer le boulanger. Celui-ci ayant décidé de ne pas rester sur la commune, que devient la dite acquisition ? Le local appartient-il toujours à la commune ou allons-nous prendre une nouvelle délibération pour annuler celle du 9 novembre 2023, comme vous l'aviez confirmé à Monsieur Accart lorsque celui-ci vous avait posé la question ?

Merci pour votre réponse. »

Gaëtan PREVOTEAU répond : « Madame de VOLONTAT-GREGOIRE, je rectifie tout d'abord vos propos, en précisant que le local n'a jamais été propriété de la commune puisque la commune n'a jamais signé d'acte notarié pour l'acquérir. La commune a approuvé par délibération le choix d'acquérir ce local à un certain prix et par la même occasion a approuvé le fait que le maire ou son représentant puisse signer le contrat de réservation, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

Un contrat de réservation a donc été signé à l'issue de la délibération. D'un commun accord avec le vendeur, ce contrat de réservation n'a jamais été réitéré par acte authentique et il n'y a donc jamais eu paiement du prix d'acquisition. Le vendeur est donc redevenu pleinement propriétaire de ce local après consentement mutuel qui a été acté par une résiliation amiable chez le notaire.

Dans la mesure où j'ai le sentiment que vous teniez à ce que la commune délibère pour renoncer à cette acquisition, malgré que je l'ai exposé à plusieurs reprises en séance de différents conseils municipaux, je vous propose que lors de la prochaine réunion de l'assemblée la commune approuve explicitement à travers une délibération la résiliation du contrat de réservation. »

Question Travaux Groupe Scolaire :

René ABRIC pose la question suivante :

« Des travaux importants et nécessaires ont été réalisés à l'école pendant les vacances, principalement dans les espaces extérieurs. Merci de bien vouloir nous donner le détail de ces travaux par postes et leur cout total HT et TTC avec les restes à réaliser chiffrés également. Il était annoncé au total page 6 du journal municipal d'information numéro 53 la somme de 430 000€ ».

Gaëtan PREVOTEAU répond :

« Monsieur ABRIC,

Je vous confirme que des travaux de réhabilitation des deux cours d'école ont été effectués cet été afin que les enfants et les enseignantes aient le plaisir de découvrir leur nouvel environnement à la rentrée.

Le montant total des travaux s'est élevé à 72 360 €. Les travaux ont consisté pour la cour des maternelles à la mise en place de 5 pergolas permettant d'ombrager la quasi-totalité de la cour.

Vie Municipale

Pour la cour des élémentaires, les travaux ont consisté à du terrassement et à la création d'un mur de soutènement permettant de sécuriser une partie de la cour en supprimant l'enrochement tout en la mettant à niveau, à la mise en place de grillage, à la création de gradins, à la plantation d'arbres et à la mise en place de 3 pergolas.

Concernant la somme des 430 000 € que vous citez, je vous rappelle que cette somme a déjà été évoquée lors du vote du budget avec son détail, éléments que vous retrouvez donc dans le procès-verbal de la séance du 16 mai 2024. De plus et comme vous le rappelez cette somme est également présente dans le bulletin municipal de cet été avec comme mention « Réhabilitation des cours de l'école et Prévision des études et travaux du Groupe Scolaire ». Les 350 000 € restants concernent donc ce deuxième point. Les études sont en cours mais à ce jour rien n'a été facturé. Ce projet représentera certainement un gros investissement. On se laisse donc le temps de faire les études nécessaires, les demandes d'autorisation ainsi que les recherches de subventions avant tout début de travaux. Ce projet, je le rappelle fait partie de notre projet de campagne 2020, je vous enlève donc le mérite de dire que c'est grâce à vous si nous investissons de manière importante cette année sur le groupe scolaire, comme vous le précisez dans votre texte publié dans le dernier bulletin municipal de cet été, je cite : « Pour 2024, certaines de nos remarques sont donc bien prises en compte par l'équipe municipale majoritaire, car lors du budget, il a été présenté un investissement de 350 000 euros pour les écoles. Ce financement n'avait jamais été envisagé par la majorité depuis 2014. »

Aussi, je profite de votre question pour vous rappeler à vous ainsi qu'à l'assemblée que notre Groupe Scolaire n'a jamais été mis de côté bien au contraire puisque chaque année depuis 2014 nous investissons sur ce bâtiment.

Environ 179 000 € de 2014 à 2023 et en 2024, 72 360 € de réhabilitation de cours d'école et 5 600 € d'investissement au sein des classes représentant 77 960 €. Soit un total depuis 2014 de 256 960 €.

Je ne parle bien entendu ici que des dépenses d'investissements. Car chaque année également, la commune paie des dépenses de fonctionnement relatives à l'ensemble des charges de fonctionnement liées aux dépenses courantes du bâtiment (eau, électricité...), l'intervention régulière des agents des services techniques, les maintenances et vérifications obligatoires, les dotations pour l'achat de matériel éducatif, la participation à la Coopérative Scolaire et j'en passe.

Pour conclure, nous n'avons pas attendu vos remarques pour investir sur notre Groupe Scolaire même s'il vous plaît à dire ou à penser le contraire. »

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL 21/11/2024

-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-ACQUISITION EN VEFA D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUE ROUTE DES PINÈDES-RÉSILIATION AMIABLE DU CONTRAT DE RÉSERVATION

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-ADHÉSION AU DISPOSITIF « PASSEPORT ETE 2025 »

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC VALANT AUTORISATION DE TRAVAUX – PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM) FONT BARIN ET DE SES ABORDS

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CONVENTION AVEC LE RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ (RASED)

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CONVENTION DE SERVITUDES CONSENTIES A ENEDIS – CHEMIN DU PUECH DE VIERNE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE NÎMES MÉTROPOLE – EXERCICE 2023

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-ZAC CŒUR DE VILLAGE-MODIFICATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN (CCCT)

→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-ZAC CŒUR DE VILLAGE-APPROBATION DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES, URBAINES ET PAYSAGERE MODIFIE

→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-DÉCISION DU MAIRE

LA QUESTION ORALE

- Déversement de terres et gravats sur des parcelles situées derrière le cimetière communal

Question Déversement de terres et gravats sur des parcelles situées derrière le cimetière communal

Hélène de VOLONTAT-GREGOIRE, par procuration de René ABRIC, pose la question suivante :

« Merci de bien vouloir répondre à la question suivante: Sur une partie de la piste, qui est en préparation derrière le cimetière pour rejoindre le stade, ont été déposés dernièrement de nombreuses terres et gravats provenant de chantiers sur la commune. Celles-ci, ont toutes bien été déposées, sur les terrains communaux ? »

Gaëtan PREVOTEAU répond :

« Monsieur ABRIC, il est regrettable de voir qu'une fois de plus, vous cherchez à instrumentaliser une situation parfaitement résolue pour tenter de créer une polémique là où il n'y en a aucune.

Comme vous le savez, puisque vous m'aviez posé la question dans cette même salle il y a de cela un an, à laquelle j'ai répondu lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2023, des travaux de mise en accessibilité du cimetière ont dû être réalisé, afin que les véhicules de chantiers mais également les pompiers puissent avoir un accès à celui-ci. Afin de réaliser ces travaux, des opérations de terrassement ont dû être mené, lesquels ont généré pour une durée limitée le dépôt de terres sur les abords du chemin.

Votre question, loin d'être innocente, soulève un point que vous semblez vouloir exploiter. Vous savez pertinemment que ce chemin longe la parcelle 0023, propriété d'une administrée que vous connaissez bien, et il se trouve qu'en effet, pendant le chantier, de la terre a été temporairement déversée par l'entreprise.

Je tiens cependant à vous rappeler certains faits qui, visiblement, vous ont échappé : Premièrement, il n'a jamais été question de gravats, la terre déversée provenant des nouveaux bassins de rétention de la ZAC, lesquels n'en contenaient pas. De plus, dès lors que la propriétaire de la parcelle nous a informé par courrier des dépôts de terre sur son terrain, nous avons immédiatement pris les mesures nécessaires pour la faire enlever. Enfin, je précise qu'hormis ce malheureux incident, l'intégralité des autres déversements ont tous été réalisés sur des terrains communaux.

J'ajouterai, Monsieur ABRIC, que j'ai du mal à comprendre votre raisonnement : il y a de cela 1 mois vous ne vous êtes pas gêné pour contacter le responsable des services techniques lorsque vous aviez constaté un problème avec le fossé devant chez vous. Vous auriez donc pu le contacter à nouveau si vous aviez réellement constaté une anomalie, au lieu de chercher à polémiquer.

Sachez que ce nouveau chemin est aujourd'hui parfaitement praticable, et qu'au-delà d'offrir une meilleure accessibilité pour les véhicules de chantier au cimetière, il sert également de sentier de promenade. Vous pouvez d'ores et déjà l'inaugurer en allant y faire une petite balade.

Plus sérieusement, dans un contexte où les Français sont confrontés à de multiple difficultés économiques, sociales ou de sécurité, il est pour le moins surprenant de voir que vous préferez consacrer votre énergie à soulever une question aussi dérisoire et déjà réglée, et je ne peux que vous inviter à cesser d'attiser des tensions là où il n'y en a pas ».

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL 19/12/2024

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024**
→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)
- AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2025**
→ VOTE À L'UNANIMITÉ (3 ABSTENTIONS : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**
→ VOTE À L'UNANIMITÉ
- APPROBATION DU BILAN DE CLÔTURE POUR LA CONVENTION DE MANDAT DONNÉE À LA SPL AGATE POUR LA CRÉATION D'UNE SALLE SOCIOCULTURELLE, LA REQUALIFICATION DE LA SALLE POLYVALENTE EN MAIRIE, L'AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE CENTRALITÉ**
→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)
- COMPTE RENDU ANNUEL DE LA SPL AGATE À LA COLLECTIVITÉ AU 31 DECEMBRE 2023 PORTANT SUR LA CONCESSION D'AMÉNAGEMENT RELATIVE À L'OPÉRATION ZAC CŒUR DE VILLAGE**
→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)
- CONTRATS D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES**
→ VOTE À L'UNANIMITÉ
- CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN PRIVÉ À LA COMMUNE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS**
→ VOTE À L'UNANIMITÉ
- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE NÎMES MÉTROPOLE POUR LA RÉHABILITATION DU PRÉAU DE L'ÉCOLE EN SALLE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**
→ VOTE À L'UNANIMITÉ
- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE NÎMES MÉTROPOLE POUR LA RÉALISATION DE CHEMINEMENTS DOUX AUX ABORDS DE LA ROUTE DE NAGES**
→ VOTE À L'UNANIMITÉ
- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉALISATION DE CHEMINEMENTS DOUX AUX ABORDS DE LA ROUTE DE NAGES**
→ VOTE À L'UNANIMITÉ
- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025**
→ VOTE À L'UNANIMITÉ

LES QUESTIONS ORALES

- Dénomination de la Rue située entre la Mairie et les commerces
- Décorations de Noël dans le village

Question dénomination de la Rue située entre la Mairie et les commerces

Hélène de VOLONTAT GREGOIRE pose la question suivante :

« Comment se fait-il que la rue qui sépare les commerces et la mairie, soit du côté des commerces Rue de la mairie et de l'autre côté, donc la mairie, chemin de Saint-Dionisy ? Cela peut porter à confusion. Merci d'avance pour votre réponse. »

Gaëtan PREVOTEAU répond :

« Madame GREGOIRE,

Votre question m'étonne un peu, étant donné qu'il y a de cela un an, lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2023 auquel vous avez participé, nous avons voté, vous y compris, une nouvelle dénomination de cette voie, qui s'intitule désormais Rue de la Mairie.

Ainsi, j'ai du mal à apprêhender votre incompréhension, mais pour éviter toute confusion, je vais rappeler que depuis l'adoption de la nouvelle dénomination, la Rue s'intitule « Rue de la Mairie » et cela est valable pour les deux côtés.

Cependant, il est possible que l'ancienne appellation "Chemin de Saint-Dionisy" apparaisse encore sur certains supports, comme en ligne, sur certains documents administratifs ou cartographiques, en raison de délais dans la mise à jour des registres et des bases de données. Ces ajustements prennent parfois du temps, mais soyez assurée que nous veillons à ce que tout soit progressivement aligné avec la nouvelle dénomination officielle.

Sachez Madame GREGOIRE, que si vous constatez une erreur de dénomination nécessitant une correction urgente, il n'est pas nécessaire d'attendre un Conseil Municipal pour nous le signaler, vous pouvez nous contacter par mail et nous y répondrons. »

Hélène de VOLONTAT GREGOIRE répond qu'elle n'avait pas souvenir de cette délibération.

Gaëtan PREVOTEAU lui rappelle qu'on l'avait expliqué au moment de la délibération mais que la mise à jour de l'ensemble des supports et documents prend du temps.

Question décoration de Noël dans le village

René ABRIC pose la question suivante :

« Bonsoir M. PREVOTEAU

Merci de nous expliquer rapidement et avec courtoisie, pour quelles raisons il n'y a pas plus de décos à Noël sur les Routes principales de notre petit Village à part celles devant la Mairie. »

Gaëtan PREVOTEAU répond :

« Monsieur ABRIC,

Je vous remercie de vous soucier de l'absence de décos sur nos routes, car effectivement, il s'agit sans doute d'une véritable priorité pour nos administrés, bien au-dessus d'autres petits détails comme la bonne gestion de nos services publics, la réfection de nos voiries, ou encore la sécurité budgétaire de notre commune.

Plus sérieusement, je vous rejoins sur le fait qu'à ce jour, la commune n'a pas fait le choix d'investir dans l'embellissement temporaire de notre village pendant la période des fêtes, et je vais vous expliquer pourquoi.

Comme vous le savez sans doute, notre commune doit supporter la montée du prix de l'électricité, toujours plus important d'années en années, sans bénéficier d'aides supplémentaires de la part de l'État. À l'inverse, la conjoncture politique actuelle rend de plus en plus difficile la bonne gestion financière du fonctionnement de nos services, avec une perte de recettes prévisionnelle de 50 000€ pour 2025. Il est donc essentiel de veiller à notre sécurité budgétaire par l'adoption de mesures fortes en terme de sobriété énergétique, afin de palier à ces désagréments.

Nous ne pouvons donc nous permettre de mettre en place des décos de Noël alors que dans le même temps, nous réduisons l'intensité lumineuse de nos lampadaires et éteignons un lampadaire non LED sur deux.

Augmenter les dépenses pour des décos de Noël, dans un contexte où nous cherchons déjà à réduire nos coûts énergétiques, risquerait d'avoir des répercussions sur notre budget et donc sur le portefeuille des Langladois, ce que nous souhaitons à tout prix éviter.

Il est certain que les Langladois ne profiteront pas de l'enchante ment de quelques guirlandes cette année, mais au moins, ils n'auront pas la désagréable surprise de découvrir une hausse de leurs impôts locaux en ouvrant leur courrier.

Pour autant, comme nous tous ici, nous souhaitons célébrer cette période de fêtes, mais le faisons de manière cohérente. Nous avons décoré notre Mairie ainsi que le grand Sapin situé sur le parvis, lequel n'aura pas manqué de faire sensation, puisqu'il fait l'objet d'un article de midi libre paru aujourd'hui. Je conclurais en disant que si vous préférez faire le choix de vous intéresser aux décos de noël sur le village, je préfère m'intéresser au pouvoir d'achat des Langladois, qui reste à mon sens une priorité en ces temps difficiles. »

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL 27/02/2025

-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2024

→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU SEIN DU SERVICE ADMINISTRATIF

→ VOTE À L'UNANIMITÉ : (1 ABSTENTION JP ACCART)

-CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES

→ VOTE À L'UNANIMITÉ : (1 ABSTENTION JP ACCART)

-MISE EN PLACE DE L'INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT (ISFE) POUR LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-HABILITATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME AU NOM DE LA COMMUNE POUR LA RÉHABILITATION DU PRÉAU DE L'ÉCOLE EN SALLE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-AUTORISATION À SIGNER L'AVENANT N°3 À LA CONVENTION CADRE DE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF « CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉE » COMMUN À NÎMES MÉTROPOLE ET À LA COMMUNE DE LANGLADE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-ZAC CŒUR DE VILLAGE-APPROBATION DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES, URBAINES ET PAYSAGÈRE MODIFIÉ

→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-RAPPORT ANNUEL 2023 DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE SPECIALE DE LA SPL AGATE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CREATION D'UNE ZONE BLEUE AUX ABORDS DE LA MAIRIE

→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LANGLADE ET L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD RELATIVE À L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS DE LANGLADE DANS LE CADRE D'UNE MUTUALISATION AVEC LA COMMUNE DE SAINT-DIONISY EN PÉRIODE SCOLAIRE 2025-2026

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LANGLADE ET L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU GARD RELATIVE À L'ORGANISATION DU CENTRE DE LOISIRS DE LANGLADE DANS LE CADRE D'UNE MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES DE CAVEIRAC ET SAINT-DIONISY DURANT LES VACANCES SCOLAIRES 2025-2026

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-FIXATION DES TARIFS POUR LA REGIE DE RECETTES « MANIFESTATIONS FESTIVES, SPORTIVES, CULTURELLES ET PROTO-COLAIRES » - MODIFICATION A LA DELIBERATION N°08/2024 EN DATE DU 11 AVRIL 2024

→ VOTE À LA MAJORITÉ (1 VOTE CONTRE : R. ABRIC)

-APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE DOUBLE V

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

LES QUESTIONS ORALES

- Avancée des programmes de construction sur la commune
- Classement Langlade « Ville de rêve » et « ville et village où il fait bon vivre »

Vie Municipale

Question Avancée des programmes de construction sur la commune :

René ABRIC pose la question suivante :

« Bien que ce soit des Sociétés privées (Agate, MMA et autres) qui ont lancé les constructions en cours et terrains à construire, pouvez-vous nous faire un point, de ces programmes par quartier.

Terrains en bas de la voie verte en vente, au-dessus de la voie verte les logements en partage, à côté les logements en briques rouges, sur la maison bleue « la pinède ». Vous devriez en être informé, car cela concerne notre collectivité.

Réponse sous la forme d'un court tableau, comme prévusx vendusy reste à ce jour ...Z par quartier.

Merci d'une réponse simple, courte et courtoise. »

Gaëtan PREVOTEAU répond :

« Monsieur ABRIC,

Tout d'abord, permettez-moi de clarifier certains points. Contrairement à ce que vous semblez penser, les services municipaux ne sont pas à votre entière disposition. Vous avez bien sûr le droit de poser des questions, mais il n'est pas de votre ressort de spécifier sous quelle forme elles doivent être traitées. Vous recevrez le procès-verbal de la séance en même temps que la convocation du prochain Conseil Municipal, vous aurez ainsi tous les éléments pour réaliser vous-même un tableau si vous en avez toujours l'envie.

Cela étant dit, voici l'avancée des différents projets :

Concernant les terrains en bas de la voie verte : À ce jour, aucun terrain individuel n'a été vendu. Le lot I, qui était un projet collectif, a quant à lui avancé et sera prochainement attribué à un promoteur et je le rappelle : Dès qu'une vente aura lieu sur cette zone, une délibération devra être prise en conseil municipal, et vous en serez donc automatiquement informé.

Concernant les logements en partage : Actuellement, 9 logements sont réservés. Il reste 12 logements disponibles, qui pourront être occupés dès le mois de juin prochain.

Concernant les Logements de la résidence haut de gamme, « en brique rouge » : Il ne reste qu'un T4 à la vente, tous les autres ont déjà trouvé preneur.

Concernant les logements du clos de la bergerie, et non pas de la Pinède comme vous l'évoquez : Sur les 11 lots, 5 ont été vendus, 2 ont été construits, 2 sont en cours de construction et un autre débutera au deuxième semestre 2025. Il reste donc 6 lots disponibles.

Vous oubliez également de mentionner le Lotissement de la Cabré, au Complexe Sportif des Lauzières : Sur les 5 lots, 3 ont été construits, 1 est en cours de construction et un permis a été déposé pour le dernier lot.

Enfin, je tiens à rappeler que la majorité de ces projets d'aménagement résultent des nombreuses dents creuses que vous avez laissées derrière vous. Ces espaces non construits ont eu pour conséquence de réduire considérablement les hectares disponibles pour la construction lors de l'élaboration de notre PLU en 2015. Ainsi, nous avons été contraints de combler ces dents creuses, plutôt que de développer de nouvelles zones constructibles. J'ajouterais qu'avec l'introduction du principe du « Zéro Artificialisation Nette » en 2021, notre commune fait désormais face à une double contrainte : une réduction des possibilités d'extension et des obligations strictes en matière d'emprise au sol.

Pour conclure, Monsieur ABRIC, je suis avec beaucoup d'attention chacun de ces projets, car ils font peut-être partie des derniers projets de développement urbains que nous pourrons mener, alors que nous vivons des temps où l'accès au logement est devenue une réelle problématique. »

Question Classement Langlade « Ville de rêve » et « ville et village où il fait bon vivre » :

Gaëtan PREVOTEAU annonce qu'il profite de ce temps pour vous parler du classement de Langlade au palmarès « Ville de rêve » et « Ville et villages où il fait bon vivre ». **Il déclare** :

« Je profite maintenant de ce temps pour vous parler du classement de Langlade au palmarès « Ville de rêve » et « Ville et villages où il fait bon vivre » :

Avant conclure ce Conseil Municipal, je souhaitais aborder ce sujet qui, j'en suis sûr, a retenu votre attention ces derniers jours et qui mérite d'être souligné. C'est avec une grande fierté que je vous annonce que notre beau village de Langlade est arrivé en tête du classement des meilleures villes de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole, établi par le site Ville de Rêve, avec un score remarquable de 67,2 %. Elle se classe également 3ème parmi les 35 communes du département comptant entre 2000 et 3500 habitants dans le palmarès "Villes et Villages où il fait bon vivre 2025".

Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais bien celui d'un travail acharné, mené avec passion et détermination depuis plusieurs années. Depuis 2014, sous la conduite de mon équipe municipale, nous avons œuvré sans relâche pour améliorer le cadre de vie dans notre commune. Ce classement est avant tout le fruit des choix politiques que nous avons faits ensemble, des projets que nous avons mis en place, et des décisions prises pour dynamiser Langlade. Grâce à notre vision collective et à notre travail rigoureux, nous avons permis à notre commune de s'élever et de figurer parmi les meilleures.

Bien sûr, nos agents communaux jouent un rôle essentiel dans cette réussite. Par leur dévouement et leur professionnalisme, ils garantissent le bon fonctionnement quotidien des services et l'embellissement continu de notre village. Mais ce succès, c'est avant tout celui de notre équipe municipale, de notre projet de transformation pour Langlade, et du travail accompli depuis plus de dix ans. Nous avons fait de notre village un modèle de dynamisme et de qualité de vie, et nous continuerons à œuvrer dans cette direction. Je profite de cette occasion pour remercier mon équipe une fois encore.

Pendant que certains se complaissent dans la critique stérile, nous, nous agissons. Et les résultats sont là pour en témoigner : Langlade avance, et avance dans la bonne direction !

Pour célébrer cette belle réussite, nous aurons le plaisir de partager ce soir le verre de l'amitié, en l'honneur de notre village. »

ORDRE DU JOUR CONSEIL MUNICIPAL 10/04/2025

-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2025

→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE NÎMES MÉTROPOLE POUR LA FINALISATION DU RENOUVELLEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE NÎMES MÉTROPOLE POUR LA RÉALISATION D'UN PUMPTRACK AU COMPLEXE SPORTIF DES LAUZIÈRES

→ VOTE À LA MAJORITÉ : (1 VOTE CONTRE : R. ABRIC)

-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION POUR LA RÉALISATION D'UN PUMPTRACK AU COMPLEXE SPORTIF DES LAUZIÈRES

→ VOTE À L'UNANIMITÉ : (1 VOTE CONTRE : R. ABRIC)

-RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES-ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-REPRISE DE TERRAINS COMMUNS SUR LE SITE DIT DE L'ANCIEN CIMETIÈRE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION, LA PROGRAMMATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES TRADITIONS TAURIENNES POUR 2025 À INTERVENIR ENTRE NÎMES MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE LANGLADE

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-FORMATION DES ÉLUS

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE POUR L'ANNÉE 2025

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-DURÉE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-SOUMISSION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

→ VOTE À LA MAJORITÉ (1 VOTE CONTRE : R. ABRIC)

-SOUMISSION ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

→ VOTE À LA MAJORITÉ (1 VOTE CONTRE : R. ABRIC - 2 ABSTENTIONS : JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

→ VOTE À LA MAJORITÉ (1 VOTE CONTRE : R. ABRIC - 2 ABSTENTIONS : JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-VOTE DES TAXES 2025

→ VOTE À L'UNANIMITÉ

-PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

→ VOTE À LA MAJORITÉ (3 VOTES CONTRE : R. ABRIC - JP ACCART - H.de VOLONTAT GREGOIRE)

-DÉCISION DU MAIRE

À l'heure des vacances, je tiens à saluer toutes les associations de la commune pour leur engagement tout au long de l'année. Vous faites vivre notre village avec passion et générosité.

Grâce à vous, Langlade est plus dynamique, plus solidaire et plus animée.

Bravo à tous les bénévoles pour leur énergie et leur dévouement !

Bel été et bonnes vacances à toutes et à tous !



Séverine OMIEL

Adjointe Déléguée aux Associations, Communication, Festivités & Manifestations



Damien ADROVER

Conseiller Délégué aux Sports et Loisirs



Étapes de préparation

LE CLUB SANDWICH

L'été arrive avec le plaisir de partager des repas simples et gourmands.

Une recette facile et pratique car vous pourrez préparer tous les éléments à l'avance.

Au dernier moment, toastez le pain de mie et faites l'assemblage du sandwich.

Ingédients pour 4 personnes

12 tranches pain de mie
8 cuillères à soupe de mayonnaise
300 g de poulet rôti ou fumé
8 tranches fines de bacon
2 œufs durs
4 tomates moyennes
4 cœurs de laitue (sucrine)
Sel - poivre



Otez le pédoncule des tomates. Coupez-les en tranches. Émincez les cœurs de laitue. Écalez et coupez les œufs durs en rondelles. Émincez le poulet débarrassé de sa peau. Faites dorer les tranches de bacon à la plancha ou dans une poêle, 2 à 3 min par face. Toastez les tranches de pain puis ôtez la croûte.

Montez chaque club : tartinez 1 tranche de pain de mayonnaise. Recouvrez de laitue, de tomates, de poulet puis d'une 2ème tranche de pain. Tartinez de mayonnaise puis recouvrez de rondelles d'œufs durs, de 2 tranches de bacon et à nouveau de laitue. Terminez par 1 tranche de pain.

Coupez le club sandwich en deux en diagonale et enfoncez une pique au centre. Réalisez ainsi 3 autres club sandwiches. Vous pouvez aussi recouper chaque moitié pour servir en petits triangles maintenus avec les piques.

Proposez-les rapidement, accompagnés de frites ou de salade.



Les Associations

Une saison exceptionnelle pour le FC Langlade !

La saison 2024/2025 s'achève avec fierté pour le FC Langlade. Merci à tous : joueurs, partenaires, la mairie et nos fidèles supporters !

Chez les jeunes, les effectifs et les résultats sont en hausse. Le club est en bonne voie pour obtenir son premier label. En football à 11, les résultats sont plus contrastés, mais l'engagement reste fort.

Côté seniors, l'équipe 2, récemment promue, se maintient brillamment en D3 en terminant 6ème. L'équipe fanion réalise une saison historique : invaincue en D2 ! Malgré cela, elle termine 2ème et attend une possible montée.

Le tournoi Elite Cup a encore été un succès, avec 4 jours de compétition et la présence de clubs prestigieux comme le Milan AC ou Benfica Lisbonne, pour le plus grand bonheur des enfants.

Notre club continue de progresser, à tous les niveaux, nous avons renforcé notre encadrement, cela se fait sentir, nous continuons la restructuration du club, avec 350 licenciés pour un village comme Langlade, c'est énormément de travail et d'organisation, tout cela est possible grâce à tous nos bénévoles que nous tenons chaleureusement à remercier.

À l'année prochaine !



Création de l'Association des Commerçants et Artisans de Langlade (ACAL)

Nous sommes heureux de vous annoncer la naissance de l'ACAL, une nouvelle association portée par des professionnels locaux, avec pour objectif de dynamiser l'économie du village et renforcer les liens de proximité.

Ses missions :

- Rassembler commerçants, artisans et professions libérales autour d'un projet commun,
- Valoriser les savoir-faire locaux,
- Organiser animations et événements,
- Créer des partenariats avec les acteurs du territoire.

Ouverte à tous, l'ACAL se veut participative et à l'écoute. Pour rejoindre l'association ou en savoir plus : assocal30@gmail.com

Retrouvez l'ACAL au Forum des Associations le 6 septembre !



((Les assos ont la parole...)

Une saison pleine d'énergie pour le Karaté Club de Langlade

Le Karaté Club de Langlade conclut une saison 2024-2025 dynamique, marquée par l'investissement de ses membres, la progression de ses jeunes et de très beaux résultats en compétition, notamment pour les filles du club. Retour sur une année sportive et riche en émotions.

Une rentrée prometteuse

La saison a débuté en septembre avec le Forum des Associations de Langlade, où le club a présenté une démonstration appréciée du public. Très vite, les cours ont repris au dojo avec une belle affluence, des anciens motivés et de nouveaux pratiquants désireux de découvrir le karaté.

Des résultats en compétition à souligner

Dès l'automne, les compétiteurs du club se sont engagés dans les compétitions départementales, avec un très bon niveau en kata et en kumite. Huit licenciés ont participé à la Coupe et au Championnat du Gard, épreuves sélectives pour la Ligue Occitanie.

Fierté particulière cette saison : le classement de nos filles, qui ont brillé par leur rigueur, leur esprit combatif et leur régularité. Leur progression a été saluée par les arbitres et les clubs partenaires, et plusieurs d'entre elles ont décroché des podiums ou de belles places de finalistes. Leur détermination est un véritable exemple pour l'ensemble du club.

En parallèle, certains jeunes ont eu la chance de participer à un stage kata encadré par Jessica Built, quintuple championne du monde. Une expérience exceptionnelle qui leur a permis d'approfondir leur technique auprès d'une référence internationale du karaté.

Un professeur exemplaire : Claude Gerez

Le moment fort de l'année restera sans doute la réussite de Claude Gerez, professeur du club, qui a obtenu son quatrième dan le 19 avril à Bouillargues. Ce grade prestigieux récompense une carrière marquée par le dévouement, la passion de la transmission et l'excellence technique.

Toute l'équipe du Karaté Club de Langlade est fière de cette réussite, à la fois personnelle et collective, car elle reflète la qualité de l'enseignement dispensé au sein du dojo.

Un club soudé et tourné vers l'avenir

Tout au long de l'année, le club a cultivé un esprit de convivialité et d'entraide. La fête de fin d'année, organisée début juin, a permis de clore la saison dans la bonne humeur, en remerciant enfants, parents et bénévoles pour leur engagement.

Merci à tous ! Le Karaté Club remercie la mairie de Langlade, les familles, les adhérents et tous ceux qui ont contribué à faire vivre cette belle saison.

Rendez-vous à la rentrée pour une nouvelle année sur les tatamis, avec encore plus de passion et de projets !





L'association **Yogathon Azur** poursuit ses activités yoga & bien-être, et 2025 s'annonce riche !

3 stages thématiques organisés en Inde, en Corse, et au Maroc. Au programme : hatha yoga et méditation avec des professeurs diplômés, excursions et découverte culturelle.

Le stage en Inde est déjà passé, mais **les inscriptions sont encore ouvertes le Maroc (du 7 au 14 octobre).**

1 atelier/conférence organisé dans le Gard (les 21-22 mars), avec la présence de **docteur Jacques Vigne**.

Thématique : douleur, dépression, insomnie, « la méditation pour soulager les douleurs et la souffrance ». Stands et ateliers avec infirmière, naturopathe, sophrologue, professeur yoga.

Pour toute information sur les stages, ateliers et conférence : contactez Christelle au **06.52.79.93.23**

yogathonazur.com



L'association Yogathon Azur remercie la commune de Langlade, la mairie, les adhérents de votre confiance et votre soutien. Cela fait 10 ans que nous avançons ensemble.

Notre nouveauté de cette année 2025 est le Yoga-Paddle qui se met en place avec succès.

Alex et Christelle vous accueilleront dès septembre 2025 pour des cours et des séjours, en plus des cours avec Delphine et Christelle, ateliers, stage de yoga.

Il reste quelques places pour le stage yoga au Maroc. Contactez-nous pour les détails.

yogathonazur@gmail.com





Les Associations



L'association « **Yoga & Bien-être Shanti Priya** » vous invite à découvrir ses différents ateliers de yoga pour tous et de suivre son actualité sur

<http://www.Yoga-bienetre-shantipriya.com>

<https://www.facebook.com/yogashantipriya>

Pour tous renseignements (07 87 11 03 17)

Yoga Hatha et Vinyasa (pour tous)

Le yoga est une pratique ancienne qui offre de nombreux bénéfices pour la santé mentale et physique. Que vous soyez débutant ou confirmé, pratiquer régulièrement le yoga peut avoir des effets positifs sur votre santé, **améliore votre flexibilité, votre équilibre et votre force physique.**

Yoga sur chaise (pour tous)

Le yoga sur chaise consiste à réaliser les postures du yoga traditionnel en étant assis. Nous nous concentrons sur les étirements, la mobilité, la respiration et la relaxation.

Aérial Yoga (Hamac)

Le yoga aérien est un yoga qui se pratique dans un hamac suspendu en soie et qui fait travailler l'ensemble des muscles du corps avec des bénéfices sur le plan physique, mental et émotionnel. Ce yoga intègre des étirements et de la relaxation pour favoriser le relâchement musculaire, la souplesse et l'agilité. Les inversions permettent la décompression au niveau de la colonne vertébrale. Il donne l'impression de « flotter » et permet de faire l'expérience de différentes sensations qui favorisent la sérénité et la confiance en soi. Le yoga aérien reste un yoga ludique et facilement accessible.

Atelier Méditation Yoga Nidra (relaxation guidée)

Le Yoga Nidra est accessible à tout le monde, c'est le yoga du sommeil yogique qui se rapproche davantage de la méditation que du yoga postural. Le Yoga Nidra se pratique allongé de façon confortable avec, par exemple, un coussin sous la tête et une couverture sur le corps pour ne pas avoir froid. Il n'y a pas de positions. Les participants sont guidés dans une relaxation profonde.



L'association « **Yoga & Bien-être Shanti Priya** » vous donne Rdv à la rentrée de septembre 2025 au Forum des Associations de Langlade pour vous présenter ses différentes activités



AVANT



APRÈS

Chantier au chemin des Combes (janvier 2025)

L'interface forêt habitat créée en 2023 et 2024 a été inaugurée en septembre 2025.

Cette interface a été réalisée en parfait partenariat avec l'O.N.F et a mis en place un espace arboré paysagé autour du village.

Cette interface de 7 km sur 50 m à 100 m de large a créé une protection coupe-feu tout autour de Langlade en protection d'un éventuel feu de forêt provenant de Bernis, de Caveirac ou de Saint- Dionisy.

Nous réalisons 10 chantiers de débroussaillage tous les ans pour entretenir cet espace. Espace entretenu en étroite collaboration et organisation avec la Mairie et les équipes municipales.

Ces 10 chantiers annuels, de septembre à juin et les travaux réalisés par les services techniques, à l'aide du tracteur de la mairie, permettent de maintenir en état cette interface de 40 ha sur 3 années. Il est très important pour la protection du village de continuer cet entretien. Les dates et lieux des futurs chantiers sont présentés en assemblée générale début octobre et sur le site de l'U.L.P.I.

Les chantiers se déroulent une fois par mois le samedi matin et dimanche matin de 9h à 12h.

L'ambiance y est très chaleureuse et la convivialité est présente, avec le café offert et l'apéritif en fin de chantier.

De juin à septembre, nous réalisons une vigilance incendie en circulant dans les lieux sensibles autour du village. Tout le monde peut y participer sans compétence particulière, en s'inscrivant sur le planning proposé par l'U.L.P.I.

Plus que jamais, nous avons besoin de bénévoles qui voudront bien consacrer 6 h par mois de leur temps pour renforcer l'équipe actuelle sur les chantiers.

Nous avons tout le matériel nécessaire à disposition.

L'entretien et le renouvellement du matériel coutent de plus en plus cher. Plus que jamais nous avons besoin aussi de nouveaux adhérents. L'adhésion annuelle est de 10 € (ou plus si vous le souhaitez).

Bien sûr, nous serons présents au forum des associations de Langlade le 6 Septembre 2025.

Nous vous y attendons nombreux pour vous présenter notre organisation, nos travaux et le matériel.

Nous comptons sur vous. N'hésitez pas à nous contacter sur le site www.ulpi-gard.fr

A très bientôt.



On l'attendait depuis longtemps !

Un magnifique roll-up, créé par l'ensemble des adhérents d'Accueil et Loisirs, vient d'être présenté aux adhérents. Il a été plébiscité par tous. L'achat de ce haut panneau descriptif a été financé en grande partie par une subvention de la Mairie. Cette acquisition permettra de mieux faire connaître les activités proposées par l'association: gymnastique, jeux de société, sorties, voyages, pétanque..., dont profitent déjà près de cent adhérents. Ce roll-up sera présent au Forum des Associations et lors de divers événements.

Lundi 2 juin, le bilan du dernier trimestre a été dressé par Martine Lorré, la présidente : spectacle de ciné-opéra, visite d'une biscuiterie-confiserie, d'une cidrerie. En juin, sont prévues une sortie à Bellégarde pour découvrir la lavande, un voyage en Espagne, et un pique-nique-barbecue pour clôturer l'année convivialement.

Sont au programme déjà pour la rentrée: le Forum des Associations, la visite du phare de l'Espiguette, une formation aux premiers secours, les carrières des Baux-de-Provence, une conférence...

L'assemblée générale se tiendra le 10 octobre.



Un mini-planétarium en construction à Langlade !

Le club Vaunage Astronomie se lance cette année dans un projet original et ambitieux : la construction d'un mini-planétarium ! Imaginée par Jean-Dag, un membre passionné du club, cette initiative suscite un véritable enthousiasme. Elle permettra à Vaunage Astronomie de devenir l'un des rares clubs de la région à disposer de ce type d'équipement.

Ce mini-planétarium, en forme de dôme et conçu en polypropylène, pourra accueillir une dizaine de personnes. Grâce à un système de projection avec un vidéoprojecteur, un miroir sphérique et un ordinateur, il offrira une immersion totale dans l'univers étoilé. Les contenus projetés seront issus de logiciels spécialisés ou de vidéos conçues pour la projection sur un dôme, permettant la découverte des ciels que l'on ne peut observer en France, la simulation de phénomènes astronomiques, de comprendre comment le ciel était perçu dans d'autres civilisations et bien d'autres encore.

Pensé à la fois pour les membres du club et le grand public lors des soirées d'observation, ce projet a vu le jour le 30 avril à Langlade grâce à l'investissement bénévole des membres du club toujours aussi engagés et au soutien financier exceptionnel de la Mairie. Le groupe se réunit régulièrement une à deux fois par mois pour faire avancer la construction dans une ambiance conviviale et motivée. Une belle aventure scientifique et humaine pour petits et grands ! Un grand merci aux membres du club pour leur motivation et à la Mairie de Langlade pour son soutien !

Elycia Calvet, Présidente de Vaunage

Astronomie (07 60 52 50 39)

vaunage.astronomie@gmail.com



Association " Le Petit XXème" - Son nouveau spectacle musical

Après notre spectacle autour de l'œuvre de Boris Vian que nous avons joué pendant 4 années dans différentes communes, voici notre nouveau spectacle musical intitulé : RESSACS l'intranquille beauté de vivre

- 16 personnes sur scène sous la direction de François Buttet qui a conçu et créé ce spectacle et en signe aussi les arrangements.
- 70 minutes d'ode à la vie avec des chansons à découvrir ou à redécouvrir, de la prose et des poèmes pour songer, des compositions musicales pour voyager.
- Un spectacle où il est question d'amour et d'exil, de joie et de solitude, de liberté et d'oppression, de nature et de villes, du temps qui passe bref de la vie, comme elle nous emporte et nous chamboule ...

Nous avons eu le grand bonheur de le jouer à Langlade le dimanche 25 mai, en avant-première devant une centaine de personnes. Mais ce n'est que le début de notre nouvelle aventure !

Beaucoup de personnes nous parlent encore de notre spectacle passé , celui sur Boris Vian en regrettant de ne pas avoir eu l'occasion de venir nous applaudir, alors cette fois-ci, pas de regrets : nous vous invitons à être bien attentifs aux communications autour de ce spectacle à l'automne et en 2026

Au plaisir de vous y rencontrer

<https://lepetitxxeme.blogspot.com/>
lepetitxxieme@gmail.com



Les participantes de l'atelier se retrouvent dans la bonne humeur et avec beaucoup de plaisir pour travailler la terre et fabriquer de belles pièces en céramique.

Laurence nous propose chaque année de nouvelles techniques de fabrication et de décors pour agrémenter nos réalisations.

Les ateliers se déroulent Place du Visago.

Ils ont lieu le mardi et le jeudi de chaque semaine, de 14h à 17 heures, sauf pendant les vacances scolaires.

Ci-dessous, photo des réalisations des pièces cuites en Raku, procédé de cuisson de poterie d'origine Japonaise.



Les Associations

LE SOUVENIR FRANCAIS

Vous connaissez Le Souvenir Français, fondé en 1887 et reconnu d'utilité publique depuis le 1er février 1906 avec sa belle devise :

**« A nous le souvenir, à eux l'immortalité »
...et bien rejoignez-nous.**

Ses missions essentielles sont d'entretenir et de fleurir les sépultures en déshérences des Morts pour la France, les monuments et stèles érigés à leur gloire. Mais aussi d'organiser des actions de mémoire et enfin de transmettre aux jeunes générations la connaissance de l'Histoire de France, le sens des valeurs et la reconnaissance envers ceux qui, par leur sacrifice, leur permettent de vivre dans un pays libre.

Le Souvenir Français finance toutes ces actions grâce à ses adhérents et donateurs. Il poursuit inlassablement son œuvre avec votre soutien.

**Nous avons besoin de vous, de votre générosité
pour ces actions qui vous tiennent à cœur.
Sans vous rien ne sera possible.**

Sous le haut patronage du Président de la République, les adhérents du Souvenir Français seront, aujourd'hui plus qu'hier, les acteurs d'une mémoire nationale. Nous devons sensibiliser les plus jeunes à l'ardente obligation de conserver la liberté et tout simplement faire Nation autour d'une histoire commune.

**Il faut reconstruire une culture civique
en participant aux cérémonies commémoratives à nos côtés.**

Le Comité du Souvenir Français s'est associé durant cette année scolaire, et cela dans 13 communes gardoises, à de nombreuses activités comme les commémorations, le dépôt de fleurs sur les tombes et carrés militaires le 1 novembre, la quête nationale du Souvenir les 1er et 2 novembre, au Printemps des cimetières en mai, mais aussi aux salons des maires organisés au Pont du Gard et à Alès, etc. Nous avons déposé un drapeau tricolore français dans les écoles primaires d'Aigues-Vives, de Clarensac et de Nages-et-Solorgues et sommes intervenus dans plusieurs classes.

**Familles fidèles à vos tombes...
Pensez à celles des Morts pour la France.**

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rapprocher d'un membre ou vous rendre sur le site de l'association : <https://le-souvenir-francais.fr>

Jean-Paul ACCART – Président du comité du Souvenir Français de la Vaunage et du Rhony
06 87 53 46 32 – 301, chemin du Vignaud à Langlade.



Bilan de l'APE – Année scolaire 2024/2025



Cette année marquait le début d'une nouvelle dynamique pour l'Association des Parents d'Élèves de l'école les Genêts, avec une équipe renouvelée et motivée, prête à accompagner au mieux la vie scolaire et périscolaire des enfants.

À mes côtés, j'ai eu la chance de pouvoir compter sur une trésorière aussi engagée qu'efficace : Tiphanie Vaillard, que je remercie chaleureusement pour sa disponibilité et son sérieux. Ensemble, nous avons mené cette année de transition, posant les bases d'une organisation plus moderne et plus transparente.

Parmi les évolutions notables :

- La modification des statuts de l'association (un chantier qui n'avait pas été entrepris depuis de nombreuses années),
- L'accès sécurisé au compte bancaire,
- La création de fichiers de gestion internes,
- L'ouverture d'un compte HelloAsso pour simplifier les adhésions et dons.

Malgré une année mouvementée, nous retiendrons surtout les belles réussites et les moments de joie partagés avec les enfants et leurs familles. Grâce aux actions de l'APE et au soutien des parents, nous avons pu :

- Financer une partie de la classe de mer,
- Offrir une clé USB souvenir à chaque élève de CM2,
- Accueillir l'autrice Marie Kocadja en résidence d'une semaine à l'école,
- Offrir des cadeaux de Noël à chaque classe,
- Financer le spectacle de Noël,
- Fournir des dossards de sécurité personnalisés pour les sorties scolaires.

Nous adressons nos remerciements à :

- Madame Annie Modestin et l'ensemble de l'équipe enseignante,
- Monsieur le Maire, M. Prevoteau, et les services municipaux pour leur appui constant,
- Nos sponsors locaux : Desjoyaux, L'Opticien de la Vaunage, le Salon de coiffure de Langlade, Union Énergie, Opaline Beauté, notre photographe de la place, et le foodtruck Au Gyros (désormais installé côté pharmacie),
- Les commerçants et entreprises qui ont soutenu nos événements : la tombola, le calendrier de l'Avent...
- Et bien sûr, à tous les parents pour leur présence, leur soutien ou leurs dons : chaque geste a compté.

Nous avons terminé l'année sur une belle note d'émotion avec le spectacle préparé par les enfants de l'école, présenté à l'occasion de la fête de l'école. Un moment fort et rempli de fierté pour petits et grands !

L'équipe de l'APE souhaite à toutes les familles un très bel été, reposant et joyeux. Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour poursuivre ensemble cette belle aventure au service des enfants.

Manon ABES
Présidente de l'Association
des Parents d'Élèves



Informations



AOÛT

- 02 - Nuit des Étoiles au stade organisée par Vaunage Astronomie
21 au 24 - Fête Votive organisée par la Municipalité
28 - Remise des bons aux collégiens dans la salle du Conseil Municipal

SEPTEMBRE

- 06 - Forum des Associations au Complexe Sportif des Lauzières
06 - Bienvenue aux nouveaux arrivants au Complexe Sportif des Lauzières
21 - Course la Foulée des Genêts organisée par l'APE
27 - Soirée organisée par Art Païs à la salle socio-culturelle
28 - Concours de tir à l'arc organisé par l'Arc Club

OCTOBRE

- 03 au 05 - Fête d'Automne organisée par la Municipalité
08 - Semaine Bleue organisée par la Municipalité
11 - Le jour de la Nuit organisé par Nîmes Métropole
11 au 12 - Salon des Arts et des Thérapies à la salle socio-culturelle
13 au 19 - Semaine dédiée à Octobre Rose (diverses manifestations)
19 - Vide Grenier organisé par la Municipalité
30 - Repas des Retraités avec animation spectacle organisé par la Municipalité
31 - Soirée Halloween organisé par l'APE à la salle socio-culturelle

Ps - cet agenda peut être modifié



FERMETURE AU MOIS D'AOUT...
rendez-vous en septembre

((État civil

Bienvenue à ...

- 13/03/2025 - Mathis GUILLERMET
10/06/2025 - Liam BETTINGER

Ils nous ont quittés ...

- 04/04/2025 - Joël ROGNON
23/01/2025 - Paule SEATELLI (épouse PONS)
17/02/2025 - Robert FREIS
27/02/2025 - Martine DIGNE (épouse RICHARD)
24/03/2025 - David PANAFIEU
24/03/2025 - Jeannine ALAMO (épouse CORTÉS)
24/03/2025 - Joël BROUZET
10/04/2025 - Jean-François BERNIER
12/05/2025 - Annette MAGAUD (épouse EBOUNDA)
19/06/2025 - Jean-Claude ROUMAJON
24/06/2025 - Léone LELIEVRE
30/06/2025 - Célestine BORTOLOTTI (épouse TISSOT)

Ils se sont unis ...

- 11/01/2025 - Benjamin FABRE et Margot CHEVALIER
14/06/2025 - Yoann DUBOURD et Elorah MATHIS
28/06/2025 - Jordan DEWEZ et Mathilde MEIGNEN

Ils se sont pacés ...

- 12/01/2025 - Cornel SASU et Cécile CHER
14/06/2025 - Antoine OMIEL et Laura GROLIER
19/06/2025 - Charles-Antoine BATTISTA et Mathilde JALLADE

INFORMATIONS PRATIQUES

ACCUEIL
04 30 06 53 30
accueil@langlade.fr

ASSOCIATIONS
06 64 66 69 47
associations@langlade.fr

PETITE ENFANCE/ ENFANCE
enfance@langlade.fr

C.C.A.S.
ccas@langlade.fr

ASTREINTE MAIRIE
06 32 59 81 60

